Solidaritat

Revue de réflexion syndicale de Solidaires Gard

« La solidaritat vai mai luenh que la fraisera ; es bastida dessùs un biais d'idéa de la justicia »

Numéro 8, Printemps 2018 PAF : 3 euros

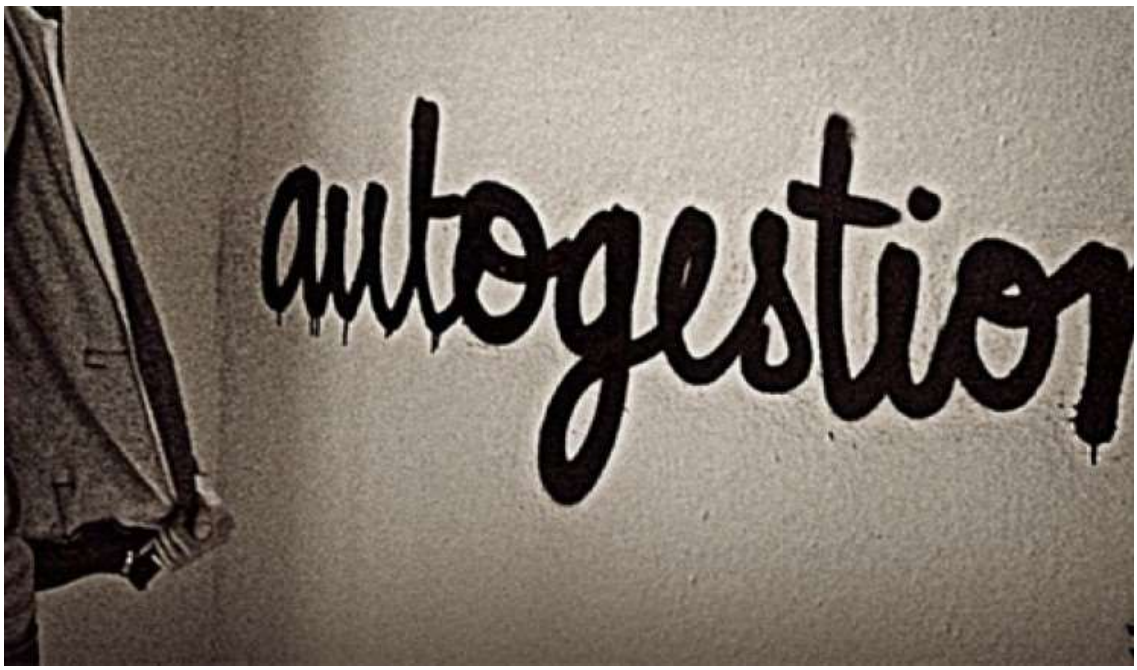

Inventer l'UTOPIE

Union syndicale Solidaires

Sommaire

5 EDITO : NON, Macron n'a pas gagné !

SYNDICALISME ET RESISTANCES ...

7 Vers un nouveau MAI 68 ?

11 Macron et le CAPITALISME FINANCIER

19 FEMINISME et syndicalisme de transformation sociale

23 La chasse aux MIGRANT-E-S

AUTOGESTION EN ACTION...

27 SAILLANS, une enclave démocratique et autogestionnaire ?

31 L'association pour l'AUTOGESTION

34 Las escòlas CALANDRETA

DANS LE MONDE UNE CLASSE EN LUTTE...

37 Catalogne : Pour le DROIT DES PEUPLES

40 Lutte de classe au pays du GRAND TIMONIER

43 Prisonniers politiques palestiniens : LA VIE EMPECHEE

46 Canalisations de la BANDE DE GAZA

REPRESSION ET RACISME…

48 Vers l'État d'urgence PERMANENT

53 BEAUCAIRE : A l'épreuve du pouvoir local FN

LES REVOLTES LOGIQUES…

56 Mai - Juin1936 : « LA VIE EST A NOUS ! »

LA CULTURE C'EST COMME LA CONFITURE

61 Retour sur la FERIA DU LIVRE de la critique sociale

64 La voix des SANS VOIX : *Réfugié*

66 Numéro 7 des UTOPIQUES

68 Les recettes RADICALES

Solidaritat...

C'EST QUOI ?

Solidaritat est la revue de réflexion syndicale, biannuelle de Solidaires 30 (qui regroupe notamment l'ensemble des syndicats SUD sur le Gard).

Solidaritat, c'est solidarité en langue occitane. La solidarité, valeur universelle, c'est ici que nous l'exprimons et la pratiquons, c'est d'ici que nous parlons, de cette région marquée dans le passé par la rébellion et l'insoumission désignée sous le nom de Midi Rouge. C'est sous cette identité plurielle, mouvante, locale mais ouverte, donc universelle, que nous nous reconnaissons. À l'opposé de l'identité figée, fermée, institutionnalisée qui est carcan et camisole de force.

Solidaritat se veut un outil d'échange, de formation, de consolidation de nos pratiques militantes, d'information et de réflexions sur le front du mouvement social et syndical dans notre département et plus largement, hexagonal, voire international. Au fil des numéros, sans sectarisme ni esprit boutiquier, nous ouvrirons nos colonnes aux collectifs de lutte, organisations et associations intervenant dans le tissu social gardois.

Solidaritat entend être une tribune pour toutes celles et tous ceux qui partagent notre combat pour un syndicalisme autogestionnaire de transformation sociale ancré dans la lutte des classes, et qui, comme nous, défendent les principes d'indépendance syndicale à l'égard non seulement du patronat mais aussi des partis politiques et de l'État. Un souci d'ouverture qui n'est pas neutre. Solidaritat se veut une des composantes d'un mouvement social qui s'enrichira par la diffusion et la confrontation d'idées comme de pratiques syndicales. Là réside l'essence même de notre revue : la construction, ensemble, d'une coordination accrue des résistances actives.

L'ensemble des tâches amenant Solidaritat entre vos mains, chers lecteurs et lectrices, sont effectuées par des camarades de Solidaires 30 après leur journée de travail sur la base du bénévolat.

Le comité de rédaction.

Copinage

De tout cœur avec notre camarade et ami Fred et sa compagne.

Édito

NON, Macron n'a PAS GAGNE !

Par Roland Veuillet (Solidaires 30)

Après un an de présidence, ce n'est pas parce que les journaux, et les télévisions nous le présentent comme le grand vainqueur, qu'il faudrait les croire. Ce n'est pas non plus, parce que certains hommes politiques lui attribuent une victoire, qu'il l'a pour autant obtenue. Non, Macron n'a pas vaincu le monde du travail. Certes, le Président de la République fait beaucoup d'annonces pour satisfaire les capitalistes et les financiers, mais pour l'instant, ce ne sont que des mots. Certes, il a fait des lois très défavorables pour les salarié-e-s et les précaires, mais il a dû, pour y parvenir, recourir à un dispositif anti-démocratique : « les ordonnances ». Et celles-ci ne sont toujours pas applicables.

Mobiliser : Mode d'emploi ?

En fait, Macron est dans une situation de faiblesse : il a été élu par dépit, c'est-à-dire très mal élu, et en dehors du patronat, il ne dispose d'aucune adhésion à son projet. Actuellement, on peut même affirmer qu'il est rejeté par la très grande majorité des masses laborieuses. Celles-ci ont d'ailleurs compris depuis longtemps qu'il est le Président des riches. Pourtant, face à ses projets funestes, pour l'heure, le mouvement de protestation a été plutôt timide. Est-ce à dire pour autant qu'il y aurait une résignation générale ou une acceptation ? Non, le monde du travail est assez grand pour être conscient qu'il n'y a rien de bon chez Emmanuel Macron, car il reprend mot à mot les propos du MEDEF. Mais le monde du travail a simplement conscience que face à l'ampleur des attaques pro-capitalistes de Macron, la riposte doit être puissante. Tout le monde est, en effet convaincu que des actions de faible portée, ou des grèves « saute-mouton » sans lendemain n'aboutiront pas.

Il ne s'agit pas, néanmoins, de faire ce constat en éludant d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte. Un élément, dans notre défaite ponctuelle (et encore y a-t-il défaite quand il n'y a eu que l'ébauche d'une mobilisation en septembre et octobre derniers), réside dans la difficulté que l'on retrouve dans nos administrations, entreprises, au regard des discussions avec nos collègues. Une vraie difficulté est une défiance à notre égard, nous syndicalistes, due à une perte de confiance évidente en notre capacité collective à inverser le rapport de force. Les défaites de 2010 comme celle (malgré tout) contre la Loi Travail 1, laissent des traces et font douter les

collègues. Des collègues qui nous donnent raison, se félicitent de notre présence. Mais ne nous suivent pas. A nous de poursuivre, donc, ce travail inlassable de conviction à leur encontre, en tâchant de regagner leur confiance et de les mobiliser.

«Ni Sauveur suprême »

Un autre élément à prendre en compte sur la timidité de la riposte et l'attentisme populaire, réside dans le rôle ambigu d'un Mélenchon qui en se faisant le champion de l'opposition à Macron, tend à faire croire que c'est sur le terrain institutionnel et électoral que notre salut viendra. Ne déclarait-il pas, via son compte Twitter, à la veille du premier tour des présidentielles : *"Économisez-vous des grèves. Votez et faites voter FI !"* ? Plus inquiétant, ne mettait-il pas en avant, cet automne, dans un texte sur son Blog, une remise en cause des fondements de la Charte d'Amiens sur la question de l'indépendance syndicale quand il déclarait :

"Les organisations politiques ont toute leur place dans la mobilisation et la conduite du mouvement de résistance sociale" ?

Conception que nous ne partageons pas, et qui nous rappelle la vieille recette de la courroie de transmission Parti-Syndicat qui a fait tant de mal dans le passé. Au contraire, le mouvement social doit préserver son autonomie d'action, et n'a nul besoin de général en chef ou de sauveur suprême.

Ce dont le mouvement social a, au contraire, besoin, ce sont des bâtisseuses et bâtisseurs de syndicats, capables de construire la mobilisation à la base, et rappeler que c'est par la seule grève générale reconductible que nous gagnerons. Face à Macron, les travailleurs et travailleuses ne se considèrent donc pas battu-e-s, comme les médias officiels l'annoncent. Ils et elles attendent simplement un signal fort pour « y aller », sachant que pour gagner, il faut être fort, c'est à dire agir tous ensemble, au même moment, et de façon prolongée.

Face à Macron, vaincre est donc possible, car celui-ci est en réalité très faible, et nous, nous sommes une force, dès lors que nous nous mettons en mouvement. Soyons en sûr-e-s, personne n'est résigné à accepter les attaques tous azimuts de Macron. Soyons en sûr-e-s, tout le monde attend un signal fort, un secteur clef de l'économie où les syndicats allumeraient la flamme, facteur, par la valeur de l'exemple, du déclenchement d'un mouvement social de masse qui dira « NON» à cette politique anti-sociale.

La lutte continue… En ce printemps 2018, les cheminot-e-s montrent la voie… La jeunesse entre dans la danse… Embrasons la plaine…

Vers un nouveau MAI 68 ?

Par Constant KAÏMAKIS (SOLIDAIRES 30)

Depuis la rentrée de Septembre 2017, nous nous sommes mobilisés face aux projets de Lois et diverses mesures du pouvoir. Macron et sa clique avaient annoncé la couleur lors de la campagne présidentielle et avaient précisé leur propos : c'est à une véritable casse de notre socle social qu'ils comptent se livrer. Dès lors, une question : Quelle doit être notre riposte ?

La stratégie du gouvernement Macron est assez claire : il prône le « dialogue social» avec chaque courant syndical, mais tente d'isoler le pôle radical syndical (CGT /FSU / SOLIDAIRES) ! Et comme si cela ne suffisait pas, à l'occasion d'une action plus « radicale » (comme la Chasse aux DRH) il va faire passer les militants de SOLIDAIRES, pour des « encagoulés », casseurs, etc… Bref, tout cela annonce l'inévitable opération de blanchiment du pouvoir sur le mouvement syndical : utilisation de la nouvelle législation sur la représentation syndicale pour faire disparaître les « radicaux » , tout en continuant à nous isoler afin de bien cliver le « front syndical » entre organisations réformistes qui optent de plus en plus pour un syndicalisme d'accompagnement, « assurantiel »… et le syndicalisme de lutte et de combat, de classe!

Il existe pourtant une montée des « radicalisations / frustrations » en rapport avec le petit jeu des bureaucraties syndicales qui se contentent de rouler des mécaniques en chambre, qui morcellent la riposte syndicalo-sociale et nous usent à coup de Journées Nationales d'Action de moins en moins efficaces … Il existe même au sein des confédérations syndicales CGT/CFDT/FO des militants de base qui refusent ce petit jeu de leur direction et qui déclarent qu'ils sont prêts à lutter mais pas à perdre leur argent et leur temps dans des journées d'action inefficaces!

Montée des radicalités …

Certes, la grève générale ne se décrète pas …mais entre «appuyer» sur le bouton rouge …et tout faire pour, de fait, démobiliser les «gens»… il doit bien y avoir un «juste milieu» mobilisateur ! Cet axe médian de la convergence des luttes, du public comme du privé doit être notre cap. Car paradoxalement, il y a des myriades de petits conflits, de résistances qui existent. Souvent défensifs mais aussi parfois offensifs. Cela fait déjà quelques temps qu'un sentiment grandit dans le pays : face à l'immobilisme de nos institutions, face à l'incapacité des partis politiques de gauche comme de droite, face à l'action syndicale majoritairement réformiste… on a le sentiment qu'on assiste à une irrésistible montée d'une nouvelle forme de radicalisation.

Une radicalisation des mouvements sociaux, des mouvements citoyens, des actions politiques qui ne se retrouvent pas /plus dans les « canaux traditionnels » d'expression populaire. On a vu ainsi dans de nombreuses manifs où, en tête de cortège, des militants cagoulés, désignés souvent par l'étiquette « Black bloc » par les « commentologues » qui foutent le « bordel », comme dirait notre cher Président, notamment depuis les manifs anti Loi Travail… que nous avons vu aussi dans tous les grands rassemblements altermondialistes ces dernières années. Ces militant-e-s-là ne se retrouvent plus dans les syndicats, associations ou partis.

Cette radicalisation que l'on voit notamment lors des manifestations peut s'expliquer aussi par la stratégie d'affrontement quasi-militarisé que choisit le pouvoir pour faire passer ces soi-disantes « réformes» néo-libérales. La présence massive des forces policières, la fouille systématique, l'application aléatoire plus que douteuse des lois scélérates anti-terroristes, le nassage des manifestants sont également autant de provocations et d'ingrédients qui alimentent cette radicalisation. Et cette colère, cette radicalisation, cette violence peut tout à fait s'expliquer par la violence de la crise, par la violence étatique et institutionnelle d'un pouvoir aux mains des forces capitalistes qui détruit depuis des années les acquis de la classe ouvrière, qui détruit chaque jour un peu plus les capacités de vie des classes laborieuses notamment les plus pauvres, mais aussi , désormais, les classes moyennes... La mise en œuvre de mesures elles aussi violentes qui massacrent leur pouvoir d'achat, leurs salaires, leurs pensions, leur santé, leur éducation, leur capacité à se loger, à se nourrir, à travailler et tout simplement à vivre dignement. Ces violences sociales-là qui plongent un peuple dans la misère, la précarisation outrancière, et la paupérisation galopante depuis des années quelle que soit l'équipe dirigeante aux affaires, est bien pire que quelques jets de pierres ou de cocktails molotov ! Elle tue, elle, des enfants, des adultes, des vieux qui n'ont même plus le luxe de vivre !

A l'extrême-droite, souvent délaissée par ces mêmes commentologues qui ont une préférence pour le scoop à gauche plutôt que pour le décodage des réalités de l'extrême droite, on voit se développer ces dernières années, un courant radical de plus en plus violent, de moins en moins isolé. Dans la société française, il a toujours existé des adeptes du coup de poing, de la bombinette, de celles et ceux qui pensent que c'est par la violence radicale souvent gratuite qu'on peut changer les choses. Mais, jusqu'ici, la grande majorité des mouvements revendicatifs trouvaient leur voie d'expression au sein du mouvement ouvrier ou du mouvement syndical. Or, depuis que le curseur s'est déplacé à droite, depuis que le mastodonte de

la mondialisation libérale est à l'œuvre, depuis que le classique capitalisme s'est muté en un néo-libéralisme sauvage, outrancier, violent… On a vu se développer des mouvements radicaux de plus en plus violents et parfois massifs. Ces derniers temps, l'initiative de militants syndicaux souhaitant dénoncer un rassemblement de DRH s'est transformé en procès du syndicalisme « radical » de l'Union Syndicale SOLIDAIRES… Ainsi on a vu de nombreux journalistes se transformer en accusateurs des « casseurs de l'extrême-gauche à la chasse aux DRH » … avec 47 arrestations et 5 personnes en garde à vue.

Bien souvent le montage TV est parfait pour révéler au grand public...la mouvance radicalo-cagoulée de l'« extrême-gauche » ! On va faire parler le porte-parole de l'officine organisatrice de ce regroupement des DRH, victimisé…on va faire s'exprimer le « représentant syndical » de la Police, Alliance… qui va faire des révélations sociologico-politiques sur ces « militants d'extrême-gauche » … et enfin, on va faire causer un représentant du syndicat initiateur du rassemblement « la Chasse aux DRH »… à qui on accordera généreusement quelques secondes pour préciser que « nous n'avons pas vu de militants cagoulés… pas de voiture brûlées… » et dire que les seules cagoules c'étaient celles des gendarmes… mais un discours rapidement « discrédité » par les journaleux de service qui, sur fond d' images de carcasses de bagnoles brûlées et de militants armés, cagoulés… régurgiteront le bla-bla anti extrême- gauche traditionnel. Belle manip médiatique... animée par un pouvoir qui prétend pratiquer le « dialogue social » alors que son opération continue : je « dialogue » avec chaque courant syndical et ainsi, j'isole le pôle dit « radical » (CGT/ FSU / SOLIDAIRES), je fais des propositions bien ciblées sur les « niches » revendicatives objectivement génératrices de mobilisations (la santé, les allocations etc…) … je fais s'user les « riposteurs » du pôle radical (4 Journées d'Action en quelques semaines début septembre…) et là, je profite d'une action plus radicale de SOLIDAIRES en solo… pour démontrer aux « gens » que ce sont des « méchants » , des « cagoulés » etc.

Il y a quelque temps aussi, on a eu la révélation du coup de filet dans l'ULTRA DROITE d'une dizaine de personnes associées à un notoire militant d'Action Française qui prévoyaient des attentats sur des personnalités politiques comme le porte-parole du gouvernement actuel, Christophe CASTANER, et sur Jean Luc MELENCHON, leader de la France Insoumise… Vous avez bien lu … des ATTENTATS ! C'est à dire des assassinats… ça c'est nouveau… et inquiétant… cela veut dire qu'à l'extrême droite aujourd'hui, après l'échec du FN aux présidentielles, après sa relative implosion en règlements de comptes… on pense plus aux solutions « radicales » qui tuent plutôt qu'à l'action politique radicale classique !

Sentiment de frustration

Ce qui est réellement inquiétant dans tout cela, c'est en fait la frustration de centaines de milliers de « gens » qui ne se retrouvent plus ni dans l'action politique, ni dans l'action syndicale qui leur sont proposées… qui s'exprime ! Alors que, sous prétexte de « réformes » et de « modernisation » de la société française, on casse des dizaines d'années d'acquis sociaux chèrement conquis par nos « anciens » depuis la résistance française (le CNR) jusqu'aux luttes et combats plus récents… Alors que le patronat arrogant et le capital toujours plus gourmand ferment à tour de bras des centaines d'entreprises mettant sur le carreau des milliers de salariés…

Alors que l'État, soi-disant protecteur, fracasse les derniers vestiges de nos services publics de la Santé, de l'Éducation, des Transports, des Énergies etc… privatisant à tour de bras, appauvrissant des services publics qui devraient être au service du public pour la résolution de ses besoins … des besoins reconnus par notre constitution en termes de droits ! … Alors qu'il n'y a jamais eu autant d'argent dans les caisses… Alors que les progrès technologiques devraient rendre nos vies plus agréables… Le pouvoir, méprisant, traitant de « fainéants » et d' « extrémistes » les « fouteurs de bordel » de la France d'en bas… prévoit encore plus de privations, de sacrifices, pour l'ensemble des couches populaires de la société!

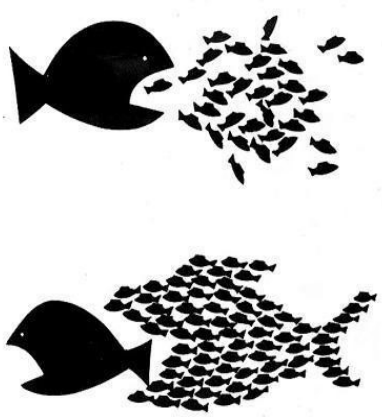

Les dernières révélations des groupes d'experts qui font des propositions de mesures au pouvoir sont assez révélatrices : que ce soit pour les actifs avec la réforme de la formation permanente, du SMIC, etc… ou pour les retraités avec l'augmentation réaffirmée de la CSG et la baisse future des pensions complémentaires, on rivalise dans la surenchère libérale, dans la casse sociale et, qui plus est, avec une certaine arrogance ! Et malheureusement, la Riposte n'est pas à la hauteur : on recommence sans avoir tiré les leçons des derniers mouvements sociaux, à organiser des Journées Nationales d'Action à la queuleuleu… aujourd'hui le public, demain le privé, là tel secteur, demain un autre… sans organiser la convergence des combats et des luttes, sans organiser le front des résistances, le front social qui pourtant ne demande qu'à se manifester !

L'exemple grec à méditer …

À suivre depuis 2014, au jour le jour, la situation grecque, le « labo » du néolibéralisme européen, on a vu monter de la même façon:

- la radicalisation des « anti-autoritaires » (le Groupe RUBICONAS par ex…), qui durcissent de plus en plus leurs actions …et du coup sont souvent arrêtés et constituent souvent « le noyau dur » des militants emprisonnés… à côté des militant-e-s dits « terroristes » … qui sont ce qui reste d'une mouvance grecque semblable à notre ex Action Directe etc…

- les nazillons d'Aube Dorée (rien à voir avec « notre » FN… de vrais Nazis se réclamant d'Adolf et du III Reich !) qui multiplient les assassinats et les pogroms anti-migrant-e-s / réfugié-e-s parfois même le coup de poing anti-syndicalistes et militant-e-s connu-e-s de gauche… et qui sont… la 3 ème FORCE POLITIQUE DU PAYS… tapis dans l'ombre pour se présenter comme une éventuelle « alternative » le jour venu … !

- Le gâchis des ripostes syndicales, la Grèce étant N° 1 au Hit-Parade européen des Grèves Générales etc… depuis 2008 ... (en plus là-bas, on est vraiment dans un système de courroies de transmission direct, chaque pôle partidaire ayant son propre canal syndical : le PAME pour le KKE (PC grec) ; ADEDY / GSSE , les « conf » du public et du privé, traversées à la fois par des courants "sociaux-démocrates » (hier du PASOK-PS grec, aujourd'hui de SYRIZA - la soi-disant extrême-gauche au pouvoir…), mais aussi par le courant META, constitué de militant-e-s d'extrême-gauche du front anticapitaliste ANTARSYA, de l'opposition radicale sortie de SYRIZA : LAE - Unité Populaire et de petits mouvements comme "TRAJET DE LIBERTÉ" de Zoé Konstantinoupoulou (ex-présidente du parlement, initiatrice de l'Audit sur la Dette) sans oublier le Parti / Courant / Mouvement européen, DIEM 25, de Varoufakis (l'ex Ministre des Finances-Rock Star de Tsipras)...

L'Histoire ne nous a que trop enseigné que, dans de telles situations bloquées, sans perspectives, sans possibilité pour l'expression populaire d'exprimer sa colère, tout est possible … notamment la montée de la *Peste brune*, des extrémistes de droite, des apprentis nazis … C'est pourquoi les directions syndicales jouent avec le feu si elles n'organisent pas rapidement la vraie convergence des luttes et des combats, si elles n'organisent pas dans les semaines qui viennent un vrai processus de construction de la seule arme qu'il nous reste dans de telles situations : LA GRÈVE GÉNÉRALE ! À la veille du cinquantenaire de Mai 68… sans aucune nostalgie ni fétichisme… on devrait y penser.

MACRON

et le capitalisme financier

Par Gérard Gourguechon (Solidaires UNIRS)

Nous avons souvent le sentiment de vivre une époque particulièrement complexe et difficile pour le mouvement syndical et le mouvement social. Nous pensons que les défis qui nous sont posés en 2017 sont insurmontables. Face à la multiplicité des attaques, nous éprouvons les plus grandes difficultés à leur trouver une cohérence générale et, surtout, nous constatons notre incapacité à pouvoir arrêter le processus en cours.

Les actions et les luttes éventuellement menées, ici ou là, permettent, au mieux, de freiner des reculs sociaux, de les retarder, mais, au bout du compte, ce sont toujours les mêmes qui marquent des points, ce sont toujours les mêmes qui accroissent leur emprise sur le monde. Pour les moins jeunes d'entre nous, quelques retours sur le passé permettent déjà de constater que nous disions plus ou moins la même chose en 2007, en 1997, en 1987, en 1977, etc.

Par contre, quand nous essayons de comprendre l'histoire des luttes sociales et politiques passées, celles qui sont déjà inscrites dans les livres d'histoire, les rapports sociaux nous semblent plus limpides : les manœuvres des classes sociales privilégiées pour perpétuer leurs avantages et leurs prérogatives vont nous sauter aux yeux, et les lignes de fond des luttes émancipatrices vont nous sembler cohérentes et évidentes. Les actions et les réactions, les tensions contraires, tout ceci va nous paraître totalement inscrit dans son temps. Nous savons que ce qui est aujourd'hui, c'est le résultat, instable, des imbrications d'hier. Et nous savons que ces imbrications d'hier auraient pu conduire à d'autres réalités pour aujourd'hui.

Nous savons que l'avenir n'est pas écrit. La meilleure boussole pour essayer de voir dans quelle direction veulent nous conduire celles et ceux qui, aujourd'hui, plus ou moins, ont le plus de pouvoirs, c'est certainement de partir de cette vérité d'hier, que nous admettons toutes et tous comme une vérité pour hier, mais que nous avons du mal à considérer aussi comme une vérité pour aujourd'hui : les classes sociales privilégiées, qui, à un moment donné, concentrent les avantages et les privilèges, estiment que cette situation est normale, voire « naturelle ». Elles constatent que c'est très bien ainsi, pour elles-mêmes, pour leurs proches et pour leurs descendants. Elles vont, logiquement, faire en sorte de pérenniser, par tous les moyens, cette situation. Pour conforter une situation favorable, il va de soi que la mauvaise foi, le mensonge, la manipulation, le cynisme, etc., sont le B.A.BA et le passage nécessaire.

S'y ajoutent souvent les conflits d'intérêts, la corruption, les fraudes, les prises d'intérêts en bandes organisées, etc. Et, si nécessaire, l'appareil d'État est utilisé pour pratiquer les « violences légales ». Pour comprendre, il est donc déjà indispensable de nous débarrasser des propos et des discours tenus par celles et ceux qui sont au pouvoir d'État comme par celles et ceux qui veulent y accéder.

Certains, par exemple, diront que « leur ennemi, c'est la finance », mais ils n'en montreront rien une fois à la tête de l'État. D'autres clameront qu'ils sont les amis des entreprises, qu'ils ne jalousent pas les très riches, et, effectivement, ils pratiqueront ouvertement une politique allant en ce sens, mais en l'habillant encore de propos dérisoires tels que la recherche de l'intérêt général, ou la lutte pour l'emploi, voire en la couvrant de quelques oripeaux voulant donner le change, tels qu'une soi-disant « théorie du ruissellement », ou d'un théorème jamais démontré selon lequel « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain … et les emplois d'après-demain ». Il fut un temps où l'on ne s'embarrassait guère de tels propos et où se maniaient alertement, tout à la fois, et en même temps « L'État, c'est moi » et « Car tel est mon bon plaisir ». Les contraintes démocratiques obligent à de réelles prouesses : les « faquins » et les « gueux » n'ont plus lieu d'être, mais restent les « riens », les « fainéants » et « cyniques ».

Donc, nous devons juger des politiques menées, non aux discours tenus, non aux intentions affichées pour le plus grand nombre, mais aux choix effectivement retenus, et aux résultats réellement obtenus. Ainsi, depuis près de 35 ans, tous les gouvernements ont officiellement affiché leur détermination prioritaire « pour l'emploi et contre le chômage », et notre pays est passé de 500 000 chômeurs à plus de 6 millions. Pendant le même temps, toutes les Lois de finances étaient présentées, notamment, comme des budgets pour la justice sociale, et les inégalités n'ont cessé de s'accentuer pendant ces mêmes 35 années, avec des riches de plus en plus riches, et des pauvres de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres. « Pourvou qu'ça doure ! », disait Letizia Bonaparte à propos des victoires de son fils … et du train de vie que celles-ci permettaient à toute la famille. Pour comprendre, il faut donc voir quels sont les choix prioritaires opérés aujourd'hui pour, au pire, maintenir les choses en l'état, au mieux renforcer, conforter et pérenniser les avantages et privilèges des uns, voire en organisant, avec des dégâts collatéraux, les précarités et les insécurités des autres, même si ils sont le plus grand nombre.

Des tensions sociales …

Si nous examinons les tensions économiques et sociales significatives en ce moment, sur la planète, au sein de l'Union Européenne et en

France, nous mesurons très facilement que les courants et les forces qui organisent l'accaparement des richesses et des pouvoirs dans les mains d'une minorité sont largement en position dominante par rapport aux courants et aux forces qui portent les idées de partage, de solidarité et d'intérêt général. Cette situation particulièrement déséquilibrée est l'acquis, pour les principaux détenteurs de capitaux, d'un environnement mondial permettant la totale liberté de circulation des capitaux, sans limites ni contrôles. Une fois que la quasi totalité des législations nationales ont été alignées sur cette position, au cours des années 1980 - 1990, l'inversion du rapport de forces a pu s'accélérer en faveur des capitaux libérés. Mais, en 2017, les luttes se poursuivent toujours sur ce terrain : les traités commerciaux internationaux et les possibles régulations et réglementations des capitaux et des marchés financiers sont encore des occasions de confrontations. M. Macron marque clairement ses préférences pour une libération toujours plus grande de la finance et des financiers, de la banque et des banquiers.

Dès la campagne électorale pour l'élection présidentielle, le candidat Macron se déclarait ouvertement favorable au CETA (accord entre le Canada et l'Union Européenne) et, plus largement donc, favorable à tous ces accords qui grignotent la souveraineté des États et nivellent vers le bas les normes sociales, environnementales et sanitaires. Le contenu de ces traités conduit toujours à ce que de moins en moins de normes ne créent d'obstacles au commerce et ne viennent compromettre des niveaux de profits et de rentabilité. La multiplication des « traités de libre-échange », qu'il serait plus correct d'appeler « traités de liberté des affaires », voire même de « traités de libertés pour les entreprises transnationales », permet à chaque fois de restreindre le pouvoir des États face à celui des multinationales qui vont même « avoir le droit » de se retourner contre les États qui pourraient, par exemple, suite à un changement de législation, venir compromettre leur niveau de profits attendu ou espéré !

Ces accords entre gouvernements sont un point d'appui important pour faire avancer progressivement, sur l'ensemble de la planète, les pouvoirs et les prérogatives des multinationales et des principaux détenteurs de capitaux. Ces traités, en supprimant ou en atténuant les normes sociales, sanitaires et environnementales, fixent, pendant le même temps, des cadres contractuels qui vont favoriser le pouvoir et les prérogatives des multinationales et des détenteurs de capitaux qui en sont les principaux actionnaires. Ces accords internationaux permettent aux signataires, les représentants des gouvernements qui signent donc au nom des États, de lier ces mêmes États dans des limites qui seront autant de garanties et de sécurités, pour aujourd'hui et pour demain, pour les capitaux et pour leur rendement. Ils les prémunissent contre tout ce qui pourrait être considéré comme un retour en arrière. Une fois qu'un « traité » est signé, les parties prenantes sont engagées, et chaque État (ou groupe d'États) devra, à l'avenir, respecter l'engagement pris (« Honorer sa signature »). Ceci rendra plus difficile l'adoption de nouvelles orientations politiques par tout État engagé dans de tels accords, c'est-à-dire que ceci limite l'autonomie ultérieure et la souveraineté des nations et de leurs populations.

Ces accords de libertés totales pour les affaires et les affairistes contribuent très largement à la « marchandisation » de l'ensemble de la planète : avec eux, tout peut devenir marchandise, tout peut se vendre, s'acheter, tout ou presque peut être approprié par des particuliers qui « y mettent le prix ». Les domaines publics, les biens communs, les semences, la vie maritime, végétale, animale, humaine, l'air, l'eau, etc., tout peut figurer dans de tels accords internationaux !

Dans la même veine, M. Macron s'oppose à tout ce qui pourrait, même très légèrement, venir réduire la pleine autonomie et liberté des capitaux et des transactions financières. Il a rejeté l'augmentation de l'assiette et du taux de la Taxe sur les Transactions Financières française, qui devait intervenir au 1er janvier 2018 suite au vote du projet de loi de Finances pour 2017. L'élargissement aux transactions intra-journalières (dont le trading à haute fréquence qui représente 50 % des transactions sur le CAC 40 et fait peser une menace croissante sur la stabilité des marchés financiers) a été annulé et le passage d'un taux de 0,2 à 0,3 % a été également repoussé, malgré le vote de l'année précédente. M. Macron privilégie le monde de la finance et lui laisse ouvertes toutes les possibilités de

spéculations. En juillet 2017, M. Macron a décidé d'enterrer l'accord négocié depuis cinq ans pour la création d'une Taxe Européenne sur les Transactions Financières. En agissant ainsi, le Président de la République et le gouvernement poursuivent l'œuvre entreprise par nombre de leurs prédécesseurs et par la plupart des Chefs d'État et de Gouvernement sur les cinq continents d'ouvrir l'ensemble de la planète à sa colonisation et à son accaparement par les capitaux privés.

Entreprise et lutte de classe…

Les législations nationales peuvent donc, l'une après l'autre, ouvrir aux capitaux d'autres possibilités d'intervenir au niveau macro-économique. La totale liberté de circulation accordée désormais aux capitaux sert d'ailleurs d'argument à chaque gouvernement et législateur national pour peser sur d'éventuelles opinions publiques nationales récalcitrantes afin qu'elles acceptent de nouvelles concessions aux capitaux au motif que « les autres pays le font déjà », ou bien que « nous serions les seuls à opérer ainsi », ou encore « notre territoire doit être attractif pour les investisseurs » (soi-disant, afin de créer des emplois, ou toute autre promesse aussi fumeuse).

Parallèlement à un élargissement des possibilités d'intervenir données aux capitaux au niveau macro-économique, les législations nationales contribuent toutes, chacune à leur rythme et en fonction des résistances auxquelles elles sont confrontées, à renforcer les pouvoirs des détenteurs de capitaux au quotidien, dans les entreprises, là où se fait directement l'exploitation capitaliste. Nous savons que les entreprises sont un des lieux où sont créées les richesses. Nous savons que ceci s'opère par le travail, auquel peut être adjoint plus ou moins de capital, qui se concrétise, finalement, par des biens qui sont eux-mêmes le résultat d'un travail antérieur accumulé. Nous savons que dans une société capitaliste, l'entreprise appartient à ses propriétaires. C'est dans l'entreprise que, principalement, se croisent, se rencontrent, s'affrontent le capital et le travail, c'est là où le capital va chercher à fructifier en prélevant une part plus ou moins grande des richesses apportées par le travail.

Lieu d'exploitation, l'entreprise est forcément un lieu de luttes et de confrontations. A ce niveau, la régulation se fait notamment par l'entrée du législateur dans les rapports entre les employeurs propriétaires et actionnaires et les travailleurs et travailleuses. Pendant des décennies, des luttes ont permis que les travailleurs et les travailleuses puissent exister, avoir la parole, s'exprimer face à leur employeur, directement et / ou par l'existence de représentants syndicaux. L'existence d'un Code du Travail symbolise un peu cette entrée du législateur dans l'entreprise et la possibilité de réglementations qui s'imposeraient à tous et toutes, au-dessus d'éventuels « accords contractuels ».

Renforcer le droit du Capital…

Dans la plupart des pays, les attaques continuent d'être menées pour élargir les pouvoirs des propriétaires des entreprises dans leurs entreprises. Ceci se fait partout, et les confrontations peuvent être plus fortes là où des droits sociaux et des droits syndicaux étaient reconnus aux salariés dans les collectifs de travail. Au cours des dernières années, de telles « réformes » ont été engagées dans un certain nombre de pays de l'Union Européenne : Allemagne, Grèce, Portugal, Espagne, Italie, Belgique et France notamment.

Quel que soit le nom donné aux lois votées pour faire avaliser ces reculs sociaux (le plus souvent le nom du (ou de la) ministre qui « portait » publiquement le texte de loi), ces textes vont tous dans le même sens : il s'agit de renforcer le pouvoir des propriétaires des entreprises dans « leur » entreprise. En France, l'opération continue d'être menée, principalement avec l'adoption, puis l'extension du nouveau principe dit de « l'inversion des normes ». Sous l'habillage, totalement bidon, d'une prise de décision « au plus près des salariés », « au plus près des réalités du terrain », le pouvoir est, de fait, donné aux employeurs de déroger à des

dispositions législatives dans des domaines de plus en plus larges.

La garantie d'un « accord des salariés » ne protège en rien : avec 6 millions de chômeurs, avec une précarisation de plus en plus importante, avec les menaces de délocalisations, les salariés, le plus souvent, accepteront un recul de leurs conditions de travail, de leurs conditions d'emploi, de leur pouvoir d'achat, etc. En France, en 2016, une première étape a été engagée sous la bannière de Mme El Khomri, pour une Loi Capital (et non une loi Travail, qui ne protégeait et ne favorisait en rien le travail ni l'emploi, mais renforçait les prérogatives du capital). Avec cette loi El Khomri, les entreprises peuvent signer des accords sur la durée du travail qui sont moins favorables pour les salariés que ceux de la branche.

Désormais, avec les « Ordonnances Macron de 2017 » et cette nouvelle Loi Capital XXL, les entreprises peuvent aussi négocier le montant des primes, du 13e mois ou des indemnités de départ en retraite. Il est plus que probable que cette extension des pouvoirs des propriétaires des entreprises dans « leur » entreprise ne s'arrêtera pas là. Avec l'enclenchement de telles dispositions, c'est le dumping social à l'intérieur de chaque pays, à l'intérieur de chaque branche professionnelle, qui est engagé, en plus du dumping social international et du dumping à l'intérieur de « l'Union » Européenne. L'objectif recherché est bien d'acter que l'entreprise appartient à ses propriétaires, et qu'ils doivent y être « maîtres chez eux ». Très souvent, en même temps que les pouvoirs et les prérogatives des employeurs propriétaires des entreprises, sont renforcés dans l'entreprise, les possibilités de défenses des salariés, les droits et pouvoirs éventuels des organisations syndicales, tout ceci est progressivement rogné. Les possibilités de licencier sont facilitées, et cette nouvelle liberté donnée au capital de se libérer de travailleurs devenus rapidement inexploitables, nous est « vendue » comme une mesure favorable, à terme, à l'embauche.

Déjà, M. Yvon Gattaz, en 1986, promettait que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (qui avait été instituée par une loi du 3 janvier 1975) allait créer « 370 000 emplois ». Chirac et Séguin firent voter une nouvelle loi prévoyant « qu'à compter du 1er janvier 1987, l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique est supprimée ». Et le pays passa rapidement de 500 000 chômeurs à 2 millions ! Aujourd'hui, en 2017, le mensonge continue. Nous devons nous persuader, en effet, qu'ils ne se trompent pas mais qu'ils nous mentent, ouvertement et / ou cyniquement. La concurrence va donc pouvoir être plus forte entre les entreprises d'une même branche professionnelle à l'intérieur du territoire national, et ceci sur le dos des conditions de travail, des conditions d'emploi, du pouvoir d'achat des salariés des différentes entreprises. Dans cette mise en concurrence exacerbée, les entreprises internationales seront par ailleurs favorisées (c'est-à- dire, les multinationales, celles qui sont le plus « financiarisées »). En effet, désormais les entreprises ont l'assurance que le périmètre pour apprécier leurs difficultés économiques sera réduit au niveau national et non plus international. Quand nous savons les facilités avec lesquelles une multinationale peut se déclarer « en déficit » en France, car elle a transféré des recettes et des profits sur les comptes de filiales installées ailleurs, particulièrement dans des territoires off-shore, il est aisé de comprendre que ceci conduira à une inégalité supplémentaire entre les petites et les très grandes entreprises, en faveur de ces dernières. Avec cette reconnaissance de pouvoirs plus grands des propriétaires des entreprises sur les salariés des entreprises, ce sont, à terme, les conditions et possibilités d'exploitation de la force de travail qui sont accrues pour les détenteurs du capital.

L'État au service du Capital !

Très concrètement, une des conséquences des renforcements des droits du capital dans l'entreprise sera que les possibilités de profits seront augmentées. Et nous voyons comment se construit la cohérence d'une politique faite pour les actionnaires et les marchés financiers. Pendant que les Ordonnances et la Loi Capital XXL ouvrent des possibilités supplémentaires de profits pour les entreprises, la Loi de Finances pour 2018 programme une nouvelle baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour parvenir à un taux de 25 % en 2022. Là encore, c'est la « concurrence fiscale » qui est avancée par le gouvernement pour expliquer pourquoi le gouvernement est « obligé » de réduire la taxation des bénéfices des sociétés.

C'est cette concurrence fiscale, délibérément mise en place au sein de l'Union Européenne en 1988 / 1989 (en France avec Mitterrand, Rocard, Bérégovoy et Charasse), parallèlement à la libéralisation de la circulation des capitaux à l'intérieur d'un espace économique comportant déjà plusieurs paradis fiscaux tels que le Luxembourg, qui a conduit à passer d'un taux d'impôt sur les sociétés de 50 % (en 1974 avec Giscard

d'Estaing et de 50 % en 1981 avec Mitterrand) à un taux de 28 % avec François Hollande.

Très concrètement encore, ceci signifie que lorsqu'une société déclarera 100 de bénéfices, elle en gardera 75 pour elle (en 1981, quand elle déclarait 100, elle disposait seulement de 50 pour rémunérer ses actionnaires, pour investir, etc.). Les 75 qui resteront à la disposition de l'entreprise, celle-ci « en fera ce qu'elle voudra », c'est-à-dire que le Conseil d'Administration décidera, le plus souvent, d'en distribuer une grande part aux actionnaires.

Très concrètement, toujours, ceci signifie que les actionnaires vont percevoir plus de dividendes. C'est-à-dire, que les propriétaires de portefeuilles d'actions vont avoir plus de revenus. Et c'est encore là que nous pouvons constater combien les priorités politiques de M. Macron sont cohérentes : les actionnaires vont percevoir plus de dividendes, mais ce n'est pas grave car la Loi de Finances 2018 programme que le taux de l'imposition des revenus boursiers sera plafonné à 30 %. Avec cette disposition, les plus grands propriétaires de portefeuilles boursiers vont échapper à la progressivité de l'impôt sur le revenu (qui a été très sérieusement écrêtée au cours des 25 dernières années, mais qui peut encore aller jusqu'à un taux marginal de 45 % au-dessus de 152 260 euros).

Cette nouvelle disposition marque une rupture importante dans le système fiscal français en mettant en place un taux d'imposition fortement différent entre les revenus du travail et les revenus du capital. En effet, désormais les revenus du capital financier ne seront imposés qu'au taux maximum de 30 % alors que les gros revenus du travail (les gros salaires) pourront être imposés à 45 %. C'est manifestement une disposition totalement injuste favorable aux rentiers.

A ce stade, il peut être utile de faire un résumé des paragraphes précédents pour mieux découvrir le côté jupitérien de la politique actuellement menée : avec le recul du droit du travail et le renforcement du droit du capital sur le lieu de travail, le gouvernement permet au capital de tirer plus de profits de l'exploitation des salariés. Les sociétés feront donc plus de bénéfices, ce qui est compensé par une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Les actionnaires toucheront plus de dividendes, ce qui est compensé par un plafonnement de l'impôt sur ces revenus à 30 %. Ces actionnaires auront donc plus de fonds disponibles, qu'ils pourront utiliser pour acheter d'autres actions, pour « remettre dans le système » (quand les gens très riches deviennent encore plus riches, M. Macron dit qu'ils « réinvestissent »).

Cet ensemble va permettre aux titulaires de portefeuilles boursiers importants d'acquérir de nouveaux titres de propriété, de nouvelles parts dans de nouvelles entreprises ou dans des entreprises anciennes. C'est-à-dire qu'ainsi, les stocks de portefeuilles boursiers vont s'accroître, d'une part, et vont voir leur valeur progresser, d'autre part. Mais Jupiter veille : désormais, les actifs mobiliers (particulièrement les actions et les obligations) seront exonérés de l'impôt sur la fortune. La boucle paraît merveilleusement bouclée : avec cette politique, les riches, les très riches, seront plus riches, beaucoup plus riches. Les choix retenus par ce gouvernement favorisent la concentration capitalistique, favorisent la concentration de l'appropriation du monde par une minorité.

Tout ceci à partir de l'élargissement, peut-être sans limites, du droit de propriété. En laissant les «agents économiques » agir, en laissant les patrons « patronner », en laissant les capitalistes « capitaliser », les législateurs et les gouvernements dégagent progressivement le terrain pour que les confrontations se fassent de plus en plus hors de toute intervention protectrice des faibles. C'est le seul droit de propriété qui est survalorisé, au détriment des libertés de toutes et tous, au détriment des solidarités, au détriment de l'égalité.

Dans tous les pays, les baisses de la fiscalité ont profité et profitent aux sociétés, et particulièrement aux plus importantes, les multinationales, qui peuvent très aisément recourir à « l'optimisation fiscale » en « jouant » de la diversité des systèmes fiscaux, de la concurrence fiscale délibérément mise en place, et en transférant leurs profits pour bénéficier de taux d'imposition très faibles. A la baisse de la taxation des bénéfices

des entreprises s'ajoute la réduction de la progressivité de l'impôt sur le revenu et la baisse relative des contributions mises à la charge des titulaires des plus gros revenus.

Enfin, dans tous les pays, toujours du fait de la totale liberté de circulation des capitaux, les gouvernements mettent en avant la « nécessaire attractivité du territoire national aux investisseurs » pour empêcher, réduire, ou supprimer toute velléité de taxation des patrimoines et des fortunes. C'est ce qui est engagé en France, et qui conduira très certainement, sur plusieurs années, à exonérer tant les patrimoines immobiliers qu'en 2017 les patrimoines mobiliers.

Confiance aux entreprises ?

Prioriser le droit de propriété conduit donc désormais à réduire la contribution des propriétaires aux charges communes, lesquelles, par ailleurs, sont régulièrement diminuées (ce qui participe aussi au recul du champ de la démocratie dans les pays) : de plus en plus, nous est présentée l'idée selon laquelle taxer le capital ou taxer les revenus du capital, c'est, finalement, mettre en cause le droit de propriété.

C'est une demande constante des « chefs d'entreprises » (il nous est parfois parlé de « managers », pour faire moderne) d'être « maîtres chez eux », de les laisser faire, de ne pas être confrontés à des administrations « tatillonnes », « paperassières » et « bureaucratiques », de ne pas avoir à respecter des réglementations « lourdes », « complexes », « incompréhensibles », « trop changeantes », « tuant toute initiative, toute créativité », etc. Depuis plusieurs décennies, les gouvernements vont largement dans le sens des demandes du patronat dans ce domaine également. C'est ainsi que les missions et les moyens des administrations et des services dits « de contrôle des entreprises » sont régulièrement rabotés et réduits.

L'inspection du Travail voit ses effectifs réduits chaque année, le nombre de dossiers d'entreprises à suivre par agent s'accroît dans les mêmes proportions, ce qui rend les contrôles de plus en plus aléatoires. Le recul du droit du travail dans l'entreprise au profit d'un droit du capital renforcé va accélérer cette évolution. Il en est de même pour les services de l'URSSAF : non seulement les exonérations de cotisations sociales se multiplient, mais ceci se fait en l'absence de tout contrôle. De fait, en plus des exonérations, les caisses de la Sécurité sociale sont victimes de fraudes patronales croissantes.

Les services de la Concurrence, de la Consommation, de la Répression des Fraudes sont aussi dans le viseur des chefs d'entreprises et des gouvernements : à côté des discours sur la nécessaire protection des consommateurs, de plus en plus de latitudes sont laissées aux entreprises pour « s'autoréguler ». Le discours dominant est désormais qu'il faut faire confiance aux entreprises pour réguler leurs professions. La sollicitude du gouvernement Macron à l'égard des entreprises, qu'il ne faut pas gêner par des contrôles tatillons qui viendraient étouffer les initiatives créatrices, transpire par tous les pores de ce budget 2018. Ainsi, il est prévu d'amputer de 40 % les subventions aux associations de consommateurs.

Vont être percutés l'Institut national de la consommation (INC) et les 15 associations nationales de la consommation. Dorénavant, les entreprises seront encore moins embêtées : les expressions indépendantes seront plus rares. Quand des points de vue seront publiés sur certains biens et services, ils seront encore plus souvent l'œuvre de cabinets et d'experts rémunérés par les entreprises elles-mêmes, et nous saurons que les vergers noyés sous les pesticides donnent des fruits ne posant aucun problème pour la santé des personnes, bien au contraire ! Par ailleurs, les actions de groupe, désormais possibles, ce qui est un progrès, ne risquent pas d'être bien nombreuses, car seules les associations agréées peuvent les mener, et ce sont justement elles qui vont être frappées par les mesures d'économies budgétaires. Mauvaise pioche ! Macron, c'est un gars qui a de la suite dans les idées.

Les services des Douanes sont aussi un clignotant révélateur des tendances lourdes des gouvernements : partout, il faut réduire et alléger les contrôles et il faut éviter que des contrôles ne viennent ralentir ou mettre à mal la circulation des marchandises, des services et des capitaux : le business ne peut pas perdre de temps ! La médiatisation de quelques « prises » voudrait cacher la forêt des milliers de tonnes de marchandises, de containers, qui traversent les océans et des millions de camions qui circulent sur les autoroutes du monde en transportant des marchandises de plus en plus rarement contrôlées. Ainsi, les éventuelles « normes » encore adoptées par certains pays peuvent être très facilement contournées par des importations libéralisées.

Les services fiscaux sont aussi un domaine sensible où les gouvernements, en France comme dans la plupart des pays, envoient des « signes » aux détenteurs de capitaux pour bien leur faire comprendre « qu'on ne va pas venir leur chercher des poux dans la tête ». Il y a longtemps en France que les projets de Budget, en programmant des suppressions d'emplois à la Direction Générale des Finances Publiques, adressent un message aux chefs d'entreprise : nous allons moins vous contrôler. De fait, le contrôle fiscal est un outil très sélectif où les salariés et les petites entreprises sont nettement plus « encadrés » que les multinationales.

Ces dernières ont même la possibilité « d'optimiser » leur situation fiscale, c'est-à-dire de pouvoir jouer de la diversité des systèmes fiscaux nationaux pour décider du niveau des impôts qu'elles vont payer, en décidant de la localisation et des transferts de chiffres d'affaires et de bénéfices entre filiales. Depuis quelques années, à la suite de scandales mis à la connaissance du grand public grâce à l'action de journalistes déterminés (affaire Cahuzac, Panama Papers, Paradise Papers, etc.), les gouvernements s'agitent, annoncent quelques mesures, et les affaires continuent. Monsieur Macron, dans son programme électoral, disait très peu de choses quant à la fraude fiscale (seulement « alourdir les sanctions contre la fraude fiscale »). Et, dans son projet de budget pour 2018, il programme encore des suppressions d'emplois à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), ce qui signifie que la fraude fiscale, et particulièrement la fraude fiscale des multinationales, sera encore plus facilitée.

Quand, dans un pays, les gouvernements font de plus en plus « confiance » aux entreprises, et particulièrement aux plus importantes d'entre elles (et souvent, pendant le même temps, les allocataires des minima sociaux, les chômeurs, etc., font eux l'objet de contrôles de plus en plus serrés et sanctionnés), c'est que, progressivement, le pays va vers une gestion de l'économie, dans sa globalité, directement et uniquement par les grandes entreprises. C'est-à-dire, finalement, que les principaux titulaires d'importants portefeuilles boursiers, ou, dit autrement, que les plus gros capitalistes, ont de plus en plus les manettes économiques et sociales du pays, de l'ensemble des pays, et donc un peu de la planète ! Ceci signifie qu'une grande partie du système démocratique est totalement contournée dès lors que tout ce qui concerne la production des richesses et son affectation ultérieure dépend en très grande partie des propriétaires des entreprises. Nous en sommes là aujourd'hui, en 2017.

L'histoire n'est jamais terminée, mais le mouvement ouvrier progressiste et solidaire devra faire preuve de beaucoup d'imagination, de détermination et de constance pour inverser les tendances.

FEMINISME

et syndicalisme

Le féminisme est rivé à notre identité syndicale de transformation sociale. Petit tour d'horizon avec Cécile Gondard Lalanne et Annick Coupé sur les axes de travail et les campagnes de la Commission Femmes de Solidaires.

Depuis quand et pourquoi a été mise sur pied au sein de Solidaires une Commission Femmes ?

La question d'un travail sur l'égalité femmes/hommes est apparue assez vite dans la construction du Groupe des 10, puis de Solidaires, dès le début des années 2000. Certaines fédérations comme Sud PTT avaient l'expérience de commissions femmes en leur sein et d'une forte préoccupation politique en ce sens. Mais, le fait que cette question était un enjeu important pour le syndicalisme, et notamment pour notre syndicalisme, n'était pas nécessairement partagé par les différentes structures syndicales membres de Solidaires.

Certaines organisations n'avaient jamais vraiment travaillé sur cet enjeu, ne voyaient pas comment le prendre en charge ou avaient d'autres priorités ; d'autres pensaient qu'étant implantées dans la Fonction publique, la question de l'égalité professionnelle était réglée ; d'autres enfin considéraient que ce n'était pas une question à prendre en charge dans le syndicat mais relevaient plutôt des associations.

Pour autant, il existait des militantes qui étaient sensibilisées sur les enjeux féministes dans ces organisations, mais elles étaient souvent isolées dans leur structure. La mise en place formelle d'une commission s'est faite sans tension ni opposition, mais avec une participation de très peu de structures nationales au départ. Ce travail a été porté par des militantes volontaires et motivées.

Le choix consensuel a été fait d'en faire une commission mixte, pour éviter de faux-débats… Petit à petit, cette commission s'est élargie à partir du travail réalisé : tracts pour le 8 mars, participation aux initiatives du mouvement féministe, de la Marche mondiale des Femmes, journées intersyndicales femmes, mais aussi articles et matériel sur des enjeux revendicatifs d'actualité… Lors des mobilisations sur les retraites en 2003 ou 2010, la commission a produit un travail d'analyse genré sur les inégalités de pensions, et leurs causes.

Les journées intersyndicales femmes ont permis à des militantes de s'emparer des enjeux féministes pour le syndicalisme, de les porter dans leurs structures syndicales et d'être mandatées pour participer à la commission femmes de Solidaires. Celle-ci s'est élargie et progressivement, avec aussi un renouvellement générationnel important à la fin des années 2000, un début de prise en charge de ces enjeux a été fait dans beaucoup plus de structures nationales. La prise de conscience que notre syndicalisme de transformation sociale ne pouvait laisser de côté cet enjeu d'égalité entre femmes et hommes a été de plus en plus partagée. C'est cette dynamique qui a permis qu'au 4ème Congrès national de Solidaires, à Saint-Jean-de-Monts, soit intégré dans le Préambule de nos statuts, un paragraphe sur ces enjeux et qui commence par : *« Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes.».*

Une telle déclaration ne suffit certes pas à changer la réalité et à faire en sorte que ce combat devienne celui de toute l'organisation syndicale, à tout moment… Mais elle a permis de donner une visibilité et une légitimité politique à la prise en charge de ces combats par Solidaires et au travail de la commission Femmes…

Quelle est votre actualité ? Quelles sont vos campagnes prioritaires ?

En termes d'actualité, nous en avons plusieurs. Les dernières semaines ont mis sur le devant de la scène médiatique les violences sexuelles (agressions, harcèlements, viols...) par le biais des réseaux sociaux. L'ampleur des témoignages est venue confirmer ce que les féministes et les femmes savent depuis longtemps : les violences sont omniprésentes, quotidiennes et nombre d'entre nous les avons vécues. L'omerta face à ce phénomène existe et il est temps que cela cesse. Nous avons tenu à sortir un tract rappelant le contexte social qui permet ces violences, à savoir la domination masculine.

Il est important de le rappeler constamment, comme de dénoncer la tolérance sociale qui va des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sexisme quotidien, tolérance qui permet les agressions sexistes et sexuelles. En plus du tract, nous avons mis à disposition des équipes militantes des visuels (disponibles sur le site de Solidaires), qui doivent permettre d'avoir du matériel varié et de s'en servir : la journée internationale contre les violences faites aux femmes est le 25 novembre, donc toute proche, mais c'est aussi toute l'année qu'il faut intervenir.

Au-delà de la nécessité de faire vivre, de veiller, d'agir pour l'égalité (ce qui nous

occupe en soi beaucoup car cela passe par du volontarisme au quotidien), nous menons toujours des campagnes de formations et d'informations sur les enjeux de l'égalité pour notre syndicalisme. Cela passe par l'organisation de journées de formation (les intersyndicales femmes, ou les formations internes sur les stéréotypes sexués, les violences au travail...).

Nous préparons en ce moment deux journées de formation décidées lors du bilan du dernier 8 mars en comité national (l'instance décisionnelle la plus large des structures de Solidaires). Nous l'avons conçu pour lier les problématiques de prises en charge de l'égalité professionnelle toute l'année à la préparation interne du prochain 8 mars. En effet, lors de ce bilan, les équipes soulignaient que la mobilisation sur cette journée était d'autant plus importante qu'elle faisait suite à des interventions régulières sur ces inégalités. D'où l'idée de deux journées, l'une consacrée aux inégalités entre les femmes et les hommes, ce à quoi elles renvoient, et la deuxième à ce qu'il est possible de faire pour agir le 8 mars et mutualiser nos idées.

Nous travaillons également dans un cadre unitaire (syndicats et associations féministes) pour un 8 mars de grèves des femmes, comme nous l'avons impulsé les années précédentes en retissant des liens avec les mouvements féministes, en les convainquant qu'il était nécessaire de recréer une dynamique pour cette journée. En lui redonnant son caractère de luttes pour nos droits. Cette construction est lente, mais année après année, elle prend de l'ampleur.

En 2016, un texte d'appel « pour un 8 mars d'action et de grève pour les droits des femmes » est sorti, mais il est passé médiatiquement inaperçu pour cause de mobilisation contre la loi Travail (notamment avec la journée du 9 mars).

En 2017, nous avons pu lui donner une visibilité plus grande, qui n'est qu'une étape certes, mais indispensable ! Le cadre unitaire était plus large (toujours avec la CGT et la FSU comme en 2016, mais élargi aux organisations féministes), et surtout on a mis en place une communication web plus « offensive » et dédiée. Une conférence de presse unitaire s'est tenue, où une camarade d'Islande était présente pour nous raconter la grève des femmes pour l'égalité salariale, avec beaucoup de médias. L'écho a donc été plus fort, les actions se sont multipliées sur tout le territoire (plus de 300 recensées sur le site) et le bilan tiré par tout le monde était très positif. Notamment pour continuer ! En 2018 donc, et parce que les mobilisations féministes dans cette dernière période sont vivaces, nous espérons que le jeudi 8 mars sera plus massif. Et nous y travaillons.

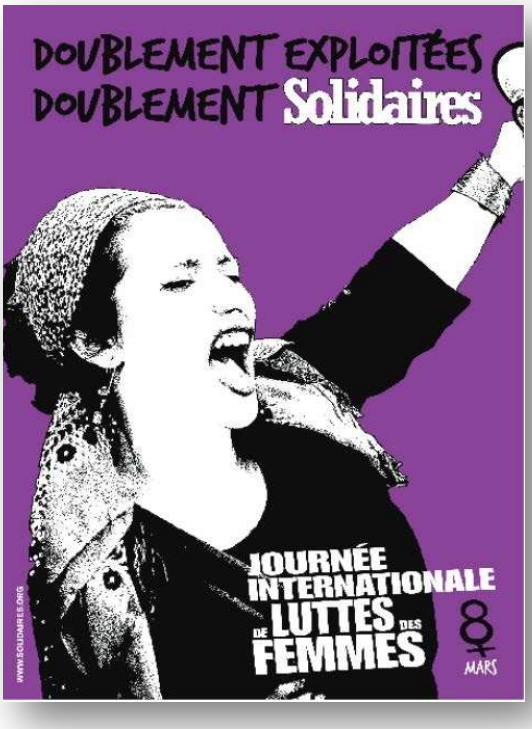

Parallèlement, nous avons préparé avec la CGT et la FSU les dernières intersyndicales femmes, qui se sont tenues les 29 et 30 mars 2018 à la bourse du travail de Saint Denis (93). À cette étape, nous avons déterminé les 4 thèmes que nous aborderons et nous cherchons les intervenantes. À cela s'ajoute la collecte des textes des dernières intersyndicales femmes de 2017, afin que les actes puissent être donnés aux participantes. Nous éditons aussi un bulletin « Solidaires & égales », qui sort environ tous les deux/trois mois et qui donne aux camarades engagé-es sur ces questions des informations utilisables à volonté...

En général, nous participons également aux actions de soutien international, comme le montre la dernière période avec les attaques contre le droit à disposer de son corps, ou tout simplement liées aux politiques réactionnaires qui ont cours dans nombre de pays. Nous participerons aux prochaines journées (en janvier 2018 à Madrid) du Réseau Syndical International de Solidarités et de Luttes, dont l'Union syndicale Solidaires est l'une des coordinatrices.

Quelle est la place des femmes dans notre Union syndicale et quelles sont les contradictions entre notre identité anti-sexiste et féministe et la réalité ?

L'Union syndicale Solidaires n'est ni meilleure ni pire que les autres organisations syndicales sur cette question de la place des femmes... Dans nos instances nationales (Bureau national et comité national), seul un tiers de femmes représentent leurs structures. Nous ne décollons pas de ce chiffre depuis des années, à quelques variantes près. Et cela, alors même que certaines de nos fédérations ou certains de nos syndicats nationaux ont plus d'adhérentes que d'adhérents : il s'agit des secteurs professionnels où sont majoritairement les femmes – et il n'y en a pas 36, ils sont au nombre de 12 sur 87 familles professionnelles depuis que les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail dans les années 1960. Autrement dit, on est encore loin de ressembler aux personnes que l'on est censé représenter.

Nous avions, lors du congrès de 2014, voté la mise en place d'un Rapport de Situation Comparée interne à Solidaires dans le cadre de notre résolution « égalité femmes / hommes : un enjeu syndical ». Ce document, élaboré par la commission femmes et validé dans nos instances, devait être rempli par toutes les structures, et présenté chaque année. Ce rapport doit permettre d'identifier, pour chacune de nos structures, les limites en termes de présences et de prises en charge féministes. Et de « donner à voir » les éléments concrets d'inégalités entre camarades hommes et femmes, ce qui n'est pas toujours évident entre nous. Tout ceci devant permettre d'avancer ensemble sur des analyses et de trouver les moyens d'améliorer la place des femmes dans nos structures.

A ce jour, un seul Rapport de Situation Comparée a pu être fourni et encore, il n'a aucune valeur « scientifique » du fait que très peu de structures y ont répondu : 13 structures nationales (sur 55) et 7 solidaires locaux (sur 90)... Néanmoins, on peut supposer que les prochaines années seront plus fructueuses. La commission doit retravailler sur ce Rapport afin de l'adapter au mieux aux structures (notamment locales). En tous les cas, cela montre le caractère « secondaire » de cette lutte pour l'égalité pour une bonne part de nos équipes. Ce que l'on sait, mais qui est toujours dur à accepter. Car le patriarcat ne s'arrête pas à la porte du local syndical... Ce serait trop simple.

Les contradictions sont nombreuses entre des textes féministes votés (car portés par des camarades investi-es sur ces questions) et la réalité. Les freins sont de plusieurs ordres. Les rôles sexués sont tellement ancrés qu'il n'est pas si étonnant, dans des structures historiquement très masculines comme les syndicats, de les retrouver. Cela peut aller de l'inattention portée à ces inégalités, à un déni ou une minimisation de leur ampleur, comme d'attitudes sexistes directes ou indirectes...

C'est pour toutes ces raisons que nous avons lancé nos formations « inégalités et stéréotypes », en considérant que c'est un travail de fond, sur nous-mêmes, en le liant au fonctionnement de ce système inégalitaire, qu'il faut agir. Nos propositions (et revendications) comme les pistes que nous avons écrites dans la résolution de congrès (voir plus haut) pour améliorer la prise en charge de cette activité comme la place des femmes dans nos structures, sont autant d'atouts pour mettre en œuvre, aussi bien en interne qu'en externe, une transformation sociale digne de ce nom.

La chasse aux MIGRANT-E-S

Par Odile Aigon (Solidaires 30/ APTI Nîmes)

«On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas» : C'est vrai, la chasse aux migrants, on en entend parler. Calais, la Porte de la Chapelle, les jeunes mineurs refoulés dans les cols enneigés … les medias «main stream» nous en parlent… Décryptage entre fantasme médiatique et la réalité.

Ils racontent aussi les positions européennes de si bonne foi : les demandeurs d'asile sont bien sûr accueillis en respect de la convention de Genève, de plus, une immigration régulière et choisie – des cerveaux – est nécessaire ; mais il y a hélas tous ces migrants « économiques » qui se pressent aux frontières et entrent illégalement parce qu'ils croient pouvoir venir en Europe où ils bénéficieront d'aides sociales ! Les nationaux s'insurgent : eux n'ont pas de droits équivalents ! Et puis, les media racontent encore les horreurs de l'exil et on s'habitue à cette information récurrente : noyés en méditerranée, vendus comme esclaves en Libye… dénonciation des affreux profiteurs de la détresse. Heureusement, nous sommes privilégiés et nous avons à disposition une véritable information. Nous qui sommes engagés, nous qui lisons *Solidaritat*. D'ailleurs, Solidaires appelle à toutes les mobilisations qui dénoncent la chasse aux migrants… Il faudrait juste qu'on diffuse un peu plus les appels … mais c'est signé. « On » y était. Et puis nous sommes nombreux, engagés aux côtés des migrants, au quotidien. Parrains, militants, accompagnants, juristes, conseillers, formateurs, soignants, de près ou de loin, discrète ou frontale, privée ou politique, notre action est vitale, essentielle, indispensable… Indispensable à leur survie, à préserver ce qui leur reste de droits, à notre dignité commune.

Tout un programme !

Qui sont-ils ces gens chassés, poursuivis, que nous côtoyons tous en permanence, en ville, dans nos villages, dans le Gard ? Rien sur leurs visages, mais, le plus souvent, l'angoisse en fond de gorge, ils ont un point commun : le droit au séjour en France leur est contesté. Il peut tout leur arriver de pire à partir de maintenant. En France, le droit au séjour des étrangers est régi par un code, le CESEDA – Code pour l'entrée et le séjour des étrangers et le droit d'asile. Tous les gouvernements, qui sans doute lui attribuent « la faute qu'on ait tous ces sans papiers ! », le triturent et le retouchent tour à tour, et dans le même sens - augmenter les entraves à l'immigration - quelle que soit leur « couleur » politique. Peine perdue. Ignorance, illusion ou péril imminent, les migrants affluent. Et même, durant quelques jours - quelques jours seulement - ils sont heureux d'être arrivés dans cet eldorado ! Mais ensuite, « le code » s'abat sur eux. C'est qu'il est plein d'embûches. Et qu'il laisse aux autorités bien des occasions de refuser le droit au séjour, ou bien de faire traîner, vérifier, enquêter, …De nombreux récépissés … Pourquoi ? Pour attendre. Et revenir au guichet. Tous les trois mois. Durant tout ce temps, pas le droit de travailler. À l'inverse d'autres pays européens. Chez nous, il reste aux migrants qui attendent des réponses quelques miettes de droits français… mais pas les droits fondamentaux ! Pas les droits humains !

En apparence, il y a des possibilités, on va obtenir enfin une réponse… positive ! En réalité les refus sont très fréquents, et se succèdent sur plusieurs années... Et ils sont accompagnés des fameux OQTF (obligation de quitter le territoire français), et pire, d'IRTF (interdiction de retour sur le territoire français, le nombre d'années est précisé). Et tous les efforts sont faits pour exécuter ces sentences : Arrestations, souvent dans des conditions illégales, rétentions en CRA (Centre de rétention administrative), expulsions par avion le plus vite possible, souvent au petit matin, vers le « pays d'origine », font froid dans le dos. Les circulaires aux préfets du nouveau premier ministre leur demandent « la plus grande fermeté » : c'est efficace : en octobre 2017, il y a 2 fois plus d'enfermés en CRA qu'en octobre 2016.

Quand on ne peut pas mettre la personne en rétention, par exemple en cas d'arrestation jugée illégale par le juge de la liberté et de la détention (dans ce cas, la personne sort du CRA) , il y a Assignation à résidence. Au « centre d'accueil » ou à la « permanence d'accueil », ou à domicile. Suivi rapproché, sorties limitées et pointage au commissariat…. Le nouveau dispositif DPAR – de « préparation au retour » - annoncé par la dernière circulaire du ministre de l'intérieur, resserre les mailles du filet et accentue la pression. Beaucoup « disparaissent dans la nature » à ce stade… Et beaucoup sont nos voisins ! Ainsi :

- **Les femmes étrangères** vivant en France détiennent le plus souvent leur droit au séjour de leur conjoint. (Femme de français, regroupement familial…). Si elles quittent leur conjoint, elles peuvent perdre ce droit au séjour qui avait pour condition la vie commune. Hébergées par les services sociaux, sans ressources, elles vivent plusieurs années de multiples procédures… sans papiers. Pernicieux, le code reconnaît le droit au séjour à la femme victime de violences, mais elle doit apporter la preuve des violences et de qui en est l'auteur, sauf si elle a obtenu une ordonnance de protection du juge des affaires familiales. Pas facile ! Car les préfectures sont

tatillonnes concernant les preuves, et obtenir une protection n'est pas fréquent. Pire, voilà que, même dans ce cas, les femmes de français font l'objet d'enquêtes de police : elles sont soupçonnées d'avoir fait des mariages « gris », pour les papiers !

- **Les jeunes mineurs étrangers sans famille** doivent être pris en charge jusqu'à 18 ans révolus par l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental (ASE). Généralement arrivés dans des conditions périlleuses, il n'est pas rare qu'ils n'aient pas de passeport et ne produisent que des justificatifs jugés insuffisants pour déterminer leur âge. D'où une pratique de tests radiographiques osseux. Aujourd'hui dénoncée par la jurisprudence comme non fiable, et rejetée par bon nombre de radiologues, cette pratique continue malgré tout, et aboutit à ce que ces jeunes soient lâchés par l'ASE, et entrent dans l'errance des sans-papiers. Et même dans le cas où leur âge mineur est reconnu par les tribunaux, ce n'est que pour quelques mois, car lors de leur majorité, le problème du séjour régulier se reposera puisqu'ils n'auront pas été correctement accompagnés par l'ASE pour être insérés dans la vie française.

- **Les demandeurs d'asile,** qui peuvent être en famille, supportent de multiples misères. D'abord, ils sont traités, en masse, comme des indésirables. De rafles en préfectures et en tribunaux, ils doivent affronter une formidable machinerie dont l'unique objectif est de parvenir à les expulser de France. Pour commencer, selon les accords de Dublin, ils doivent déposer leur demande dans le premier pays d'Europe par lequel ils y sont entrés. Et voilà que, dès lors qu'ils ont été repérés par leurs empreintes, la sourde machine à les y expulser se met en marche inéluctablement à partir des lieux d' « accueil » dans lesquels on les a transférés. Puis dans le cas où leur demande d'asile est recevable, ils devront réussir à convaincre les instructeurs de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) voire, s'ils sont rejetés, les juges de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile).

Une embellie, durant cette période, ils sont logés et touchent une allocation. Et seuls 20% des demandeurs obtiennent l'asile ou la protection. Les autres ? Ils commencent leur vie de « déboutés ». Plus de droit au séjour, plus d'hébergement ni d'allocation, ils reçoivent du préfet une OQTF alors que pour eux il est exclu de retourner dans leur pays ! Commencent alors de longues années de vie sans droits, de peur d'être pris, de difficultés multiples pour la survie, émaillées de démarches sans réponses. Jusqu'au jour où ils parviendront peut-être à remplir les conditions d'une possible régularisation. Encore quelques mois de courage pour affronter avocats et recours et…. Peut-être obtiendront-ils le fameux sésame !

- Il y a aussi **les victimes de la traite** qui devraient avoir le droit d'asile, bien sûr, mais dont on exige des dénonciations ou preuves dont elles n'ont pas d'éléments suffisamment précis, ayant été soigneusement mises à l'écart par les membres du réseau. Déboutées, parfois jeunes mères, isolées, elles sont en danger et risquent fort de basculer à nouveau dans le système.

- Et puis, nombreuses sont **les personnes qui ont essuyé plusieurs refus** de séjour parce que leur situation est mouvante et complexe… et qui n'osent pas redemander car elles craignent un nouveau refus… mais qui n'envisagent pas de repartir dans leur pays qu'elles ont quitté depuis de si longues années…. pour de multiples raisons.

- Et puis encore, il y a **ceux qui sont soupçonnés de fraude** et menacés d'être déférés au pénal : « Amoureux au ban » que l'on veut séparer, comme tous les soupçonnés de mariages mixtes pour obtenir des papiers… mariages « gris » ? ! Parents d'enfants français reconnus hors mariage ? Fausse reconnaissance ! Détails du récit de demande d'asile ? Mensonges pour obtenir la protection ! Il y a bien d'autres situations tout aussi abominables. Et l'angoisse. Le harcèlement.

Quelle solidarité ?

Action privée, action publique. Individuelle, politique. Chez nous, associations ou collectifs organisent l'accompagnement individuel et/ou

l'intervention publique. ***Un fantastique travail de fourmi*** est ainsi effectué en ville, à la campagne, et en Cévennes. Chacun peut trouver sa place et faire « sa part du colibri ». Réseau éducation sans frontière, Collectif femmes immigrées, Ados sans frontières, Réfugiés Welcome, Réseau nîmois des droits de l'homme, Droit au Logement, et d'autres c'est sûr, structurent des actions spécifiques, transversales à l'action des organisations qui les ont créées : Amnesty, Ligue des Droits de l'Homme, CCFD, Pastorale des Migrants, Indignés, Secours Populaire, Association protestante d'assistance, Secours Catholique, Cimade, Mouvement du Nid, Planning familial, Via femina fama, Apti, Associations de quartier… pardon si on en oublie.

L'action revendicative et politique, exprimée sur le pavé par des protestations publiques, n'est pas fréquente au niveau local, il faut l'avouer. Parce qu'elle ne rassemble pas un public assez large. Même si elle est appuyée par un appel bienveillant de la part de la sphère la plus engagée des syndicats et organisations qui combattent la politique du gouvernement. Mais signer un appel ne veut pas dire mobiliser ses adhérents. L'effort reste à faire. Il en est de même au niveau national. Les manifestations de rue n'atteignent pas l'ampleur que devrait provoquer « la » cause. La cause de l'accueil, de l'ouverture… aux étrangers, à l'autre. La cause de l'égalité des humains, entre tous les humains, entre les hommes et les femmes. La seule cause clivante vis-à-vis de l'extrême-droite : clivante car elle se bat pour l'ouverture des frontières, et contre l'Europe forteresse, qui va jusqu'à tuer ceux qui veulent entrer ! … Une cause universelle.

Une nouvelle mobilisation de tout le pays démarre avec **les États généraux des Migrations**. Écœurés par le discours hypocrite de nos dirigeants : « humanité et fermeté » et par l'aggravation toujours plus pernicieuse du traitement des étrangers sur le terrain, face aux procès de « citoyens solidaires » condamnés pour leur aide aux migrants, face à la préparation d'un énième projet de loi « sur l'immigration », près de 500 organisations ont décidé de s'organiser. Il faut se faire entendre ! Montrer le visage de la France qui accueille ! Objectifs : Construire un rapport de force, refuser l'inacceptable et dénoncer les politiques actuelles ; Être force de proposition, promouvoir les fondements de politiques migratoires alternatives ; Alerter l'opinion publique et ses leaders pour construire un mouvement d'opinion ouvert et favorable à la mobilité de tous. Les Etats généraux se traduiront par : des concertations décentralisées, des actions citoyennes en réaction au projet de loi, un événement national au printemps prochain. Allons-y.

Halte aux mort-e-s aux frontières, aux multiples mesures d'enfermement et d'expulsion, aux milliers de migrant-e-s à la rue, y compris des enfants et des jeunes isolé-e-s, au harcèlement policier et à la chasse aux sans-papiers.

SAILLANS

Une enclave autogestionnaire

Par Alixe Poncelin, SUD éducation 26

Depuis mars 2014, une liste collégiale gère la commune de Saillans, dans la Drôme. Découverte d'une expérience de participation active de la population à la vie de sa cité.

Au début des années 2010, le village de Saillans a connu une forte mobilisation contre l'installation d'un supermarché sur son territoire. La communauté de communes avait prévu de vendre à prix coûtant un des terrains viabilisés de la zone d'activités commerciales pour la construction d'une supérette – en contradiction avec l'objectif d'aide à l'installation d'artisans. Les habitants et les touristes se sont donc mobilisés au sein d'un collectif, comptant jusqu'à mille adhérents, et la supérette n'a jamais vu le jour. Après cette victoire, certains constats étaient ancrés dans les esprits : la condescendance de nombreux élus envers la population, accusée de ne pas saisir les enjeux politiques et de ne pas être capable de prendre les bonnes décisions ; l'impossible participation citoyenne au processus démocratique dans sa forme actuelle ; la nécessité d'une veille citoyenne sur les décisions prises. Ainsi, au début de l'année 2013, a émergé la nécessité d'envisager une alternative pour les élections municipales de 2014 : il était impensable de laisser la liste sortante se présenter seule, de ne pas essayer de construire une alternative, dont le principe fondateur serait une réelle démocratie participative. Plusieurs réunions ont donc été organisées, ouvertes à tous les habitants, pour envisager les possibilités. Une fois l'intérêt de plusieurs dizaines d'habitants constaté, le groupe a longuement réfléchi au projet à porter.

Une liste collégiale ...

Les participants au projet ont donc construit ensemble les principes qui devaient les guider, et imaginé le fonctionnement souhaité pour la future municipalité. Trois axes principaux ont émergé :

- D'abord la transparence : que toutes les décisions prises soient portées à la connaissance des habitants, pendant le processus d'élaboration comme au moment de la décision. D'où la nécessité d'informer, par les moyens les plus divers.

- Ensuite la collégialité : aucune décision ne doit être prise par un seul individu, le pouvoir est partagé. Ainsi les élus travaillent en binômes sur des thématiques, partagent les tâches, se font des comptes rendus, prennent les décisions collectivement.

- Pour finir, la participation des habitants aux projets et aux décisions. Pour cela, il a fallu trouver des outils…

Dans la mise en œuvre, le projet proposait une répartition des élus par compétence (2 élus référents pour chaque thématique), une réunion hebdomadaire des élus pour prendre les décisions, et des commissions participatives thématiques ouvertes à tous les habitants pour élaborer des projets. Pour finir, il a fallu constituer la liste elle-même. 21 personnes étaient volontaires, pour une liste de 15 noms. Parmi les candidats, aucun n'avait déjà exercé de mandat d'élu : tous les participants acceptaient d'être candidats parce que la liste portait un autre projet de fonctionnement municipal. Pour éviter d'avoir l'air d'imposer des 'idées d'avant-garde' à un 'village conservateur', les candidats se sont répartis à égalité entre anciens habitants et nouveaux venus, tous partie prenante bien sûr du projet. Quant au choix du maire, il s'est porté sur le candidat le plus disponible. Les six derniers mois avant les élections ont été consacrés à la campagne. Pour présenter le projet particulier de la liste, des débats participatifs ont eu lieu : les participants (une centaine à chaque fois) ont ainsi dégagé, sur les 7 thématiques proposées par les candidats (sur le social, l'économie, l'environnement), les forces et les faiblesses du village, et élaboré des pistes de réflexion, des orientations pour la liste collégiale. Les candidats ont dû défendre l'idée – parfois difficile à accepter pour certains habitants – de ne pas avoir de projets définis pour la commune, hormis celui d'avoir un fonctionnement innovant, et qu'il reviendrait ensuite aux habitants de définir ces projets… Cette période pré-électorale a été animée par un intérêt marqué d'une large part de la population pour ces élections, qui présentaient pour une fois un enjeu fort. Le taux de participation aux élections municipales a été de 80%. Le soir des élections, une centaine d'habitants est venue assister au dépouillement et à l'annonce des résultats. La liste collégiale a été élue avec 57% des voix exprimées.

Autogestion : Mode d'emploi ?

Reprenant ses principes, la liste s'est donc répartie les compétences (2 élus référents pour chaque commission thématique), ainsi que les indemnités de fonction (150€ par mois chacun). Pour être disponibles, tous les élus se sont engagés à travailler à temps partiel.

Concrètement, le fonctionnement collégial s'appuie sur des commissions thématiques. Celles-ci sont ouvertes à tous les habitants de + de 15 ans, et coordonnées par un binôme d'élus référents. Un an après la mise en place de ce fonctionnement participatif, en septembre 2015, 230 personnes (un quart de la population majeure) étaient inscrites à l'ensemble de ces commissions ; avec une quarantaine de participants à chaque réunion. Elles se réunissent 1 à 2 fois par an : les participants proposent des projets concrets pour la commune, puis les priorisent. Ainsi chaque commission définit 3 projets concrets, qui sont ensuite mis en œuvre dans des groupes de travail : les Groupes Action-projet.

Ils ont lieu sur une période définie, avec un nombre plus restreint d'habitants (avec un minimum de 6 participants) et un élu référent. Tous les projets proposés en commission et développés dans les groupes de travail restent soumis à la validation des élus, en comité de pilotage. Les élus se réunissent toutes les 2 semaines au sein du Comité de Pilotage : ouvert au public, il constitue l'instance de travail et de décision des élus, en préparation des Conseils municipaux. Parallèlement, l'équipe municipale a engagé une réflexion approfondie autour de son exigence de transparence vis-à-vis des habitants. Les outils de communication ont été développés : affichage par des panneaux, site internet, lettres électroniques d'informations, journal, réunions publiques (70 depuis avril 2013)… Toutes les réunions des élus sont publiques.

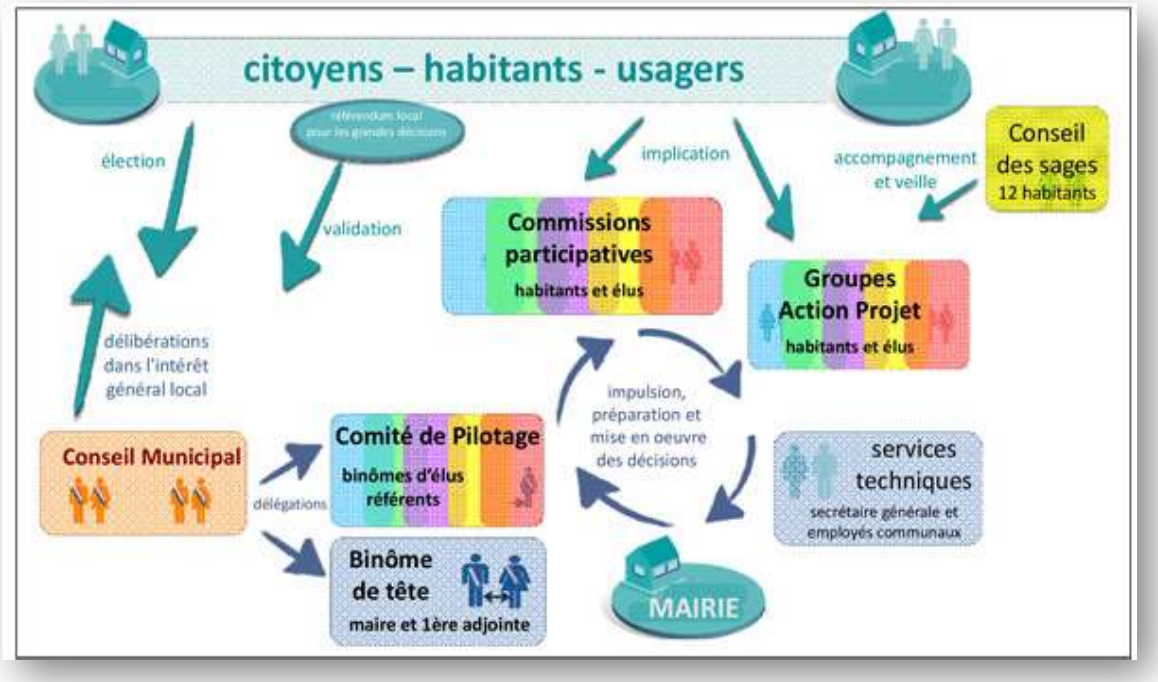

De manière plus générale, une large importance a été accordée aux méthodes de collégialité et de participation citoyenne : celles-ci ne se décrètent pas, mais s'instaurent grâce à des outils de facilitation. L'équipe municipale a ainsi été largement accompagnée par un groupe d'habitants, animateurs des réunions : en s'inspirant de méthodes participatives, par tâtonnements, un système d'animation de réunions et de réflexion globale sur les pratiques s'est progressivement mis en place. La méthode mise en place à Saillans s'est construite au fur et à mesure, par la participation confiante des habitants. Pour finir, un Observatoire de la Participation (ex Conseil des Sages) a été mis en œuvre dès le début, avec un rôle de veille et de conseil. Les 12 membres (d'abord choisis parmi les volontaires non présents sur la liste aux élections, puis tirés au sort parmi les habitants volontaires) réunis dans ce comité pour rôle d'observer d'éventuels dysfonctionnements, de faire des propositions pour améliorer le fonctionnement collégial et participatif de la municipalité, et de l'évaluer.

Ils sont également chargés de la formation des citoyens volontaires animant les réunions. Ce sont enfin eux qui répondent aux sollicitations extérieures (de médias, d'associations, de collectivités locales, de collectifs, d'individus,... : plus d'une centaine par an) sur cette municipalité atypique. Sur le principe d'abord : si la participation citoyenne est largement encouragée, le fonctionnement reste centralisé, avec une validation des projets citoyens par les élus. Le système français de démocratie représentative constitue un cadre contraignant auquel il est difficile (impossible ?) d'échapper : cadre officiel des prises de décisions, délais courts imposés, paperasserie.

Les décisions quotidiennes sont prises par les élus, au sein du Comité de Pilotage pour garantir une certaine transparence, mais sans consultation possible des habitants. La disponibilité nécessaire pour participer s'accorde peu avec notre société chronophage. Avec le système des commissions thématiques définissant chacune 3 projets par semestre, la municipalité doit ainsi suivre la mise en œuvre d'une quarantaine de projets par an. Le foisonnement d'idées citoyennes trouve une légitimité et une mise en œuvre qui sont encourageantes. Mais cela représente un temps d'investissement de la part des élus très conséquent, au risque de les épuiser. Il est donc nécessaire que ceux-ci partagent leur rôle avec des habitants, et non pas seulement entre élus. Mais ce principe reste difficile à mettre concrètement en œuvre. Par ailleurs, le pouvoir de la municipalité reste limité par l'intercommunalité, gérant de nombreuses compétences. Ce qui pose la question de l'isolement de la commune dans sa démarche, et de la nécessité d'essaimage, pour que la transformation de nos habitudes politiques puisse avoir une réelle mise en œuvre.

Un autre point qui nécessite une réserve est celui de la participation 'faible' et ciblée des habitants : la participation aux commissions s'émousse ; les habitants impliqués dans la vie municipale ont tendance à être souvent les mêmes. Une large enquête menée en 2016 auprès de plus de 200 habitants a montré que la moitié des personnes ne participaient pas par manque de temps. Mais un certain nombre ont aussi exprimé leur satisfaction d'avoir cette possibilité proposée, et qu'ils n'en faisaient pas une priorité par confiance dans l'équipe municipale et les participants aux commissions, et qu'ils réservaient leur participation pour un éventuel enjeu qui leur paraîtrait primordial. Mis à part les 15% qui déclarent se désintéresser du sujet, la priorité de l'équipe municipale (au sens large de tous ceux qui s'impliquent dans le fonctionnement de cette mairie) doit être de laisser la porte ouverte à ces habitants que la participation mobilise (ou peut mobiliser), et au-delà de convaincre les 15% restants : ceux qui estiment manquer de légitimité (compétences, connaissances) pour participer, et ceux que les méthodes de participation / animation rebutent.

Ne pas se laisser enfermer dans un entre soi facile, maintenir une participation la plus large et diverse possible : favoriser la participation de tous ceux qui le souhaitent. Parallèlement à la poursuite de la mise en pratique, nécessairement longue, d'une méthode participative et collégiale, la municipalité – appuyée par l'Observatoire de la Participation –porte sa réflexion sur les moyens de mobilisation des habitants qui ne se sentent pour l'instant pas concernés ni convaincus par le projet municipal. C'est cette participation qui marquerait une victoire démocratique !

Cela passe notamment par de nouveaux outils de participation : les réunions, temps nécessaires de débats politiques, ne doivent être qu'un élément parmi d'autres. La révision du PLU est actuellement l'occasion d'expérimenter une nouvelle forme de participation : le panel citoyen. Dix habitants (et des suppléants) ont été tirés au sort pour constituer le groupe qui rédigera (avec le soutien des élus et d'un bureau d'études) le nouveau PLU, en s'appuyant sur divers ateliers ouverts à tous les habitants (balades, enquêtes, cartes,...). Il s'agit d'une forme participative qui met en avant la légitimité de tous (habitants non experts et non volontaires au départ de la procédure), associée à une nécessaire montée en compétences. Une possibilité serait de renouveler l'expérience pour l'adoption du budget municipal.Le projet aujourd'hui mis en place par la municipalité de Saillans, quelles qu'en soient ses limites et ses imperfections, a tout d'abord le mérite d'exister ! Il constitue un véritable outil politique de réappropriation de l'espace public, de gestion collective, de valorisation des projets et compétences citoyens.Quel que soit son avenir, sur la suite de la mandature et lors de prochaines élections, il aura été un moment d'effervescence démocratique, de partage, de participation, pour les nombreux habitants impliqués, et au-delà un 'exemple' mobilisateur pour de nombreux citoyens

L'association pour

L'AUTOGESTION

Par Christian Mahieux (Solidaires Val-de-Marne) et Richard Neuville (Solidaires Drôme-Ardèches)

Au détour d'articles traitant de l'autogestion, nous avons eu l'occasion de mentionner l'existence et les activités de cette association. Plusieurs fois ces dernières années, des délégations Solidaires et de l'association pour l'autogestion ont participé ensemble à des initiatives, tant en France qu'ailleurs dans le monde. Enfin, il n'est pas anodin que parmi les membres de l'association on note, nombre de militants et militantes Solidaires. Plein de bonnes raisons pour faire mieux connaître ce collectif militant.

Rien de plus simple pour la définir les buts de l'association, que de prendre un extrait de ses statuts : « *Cette association a pour but : de conserver et réactiver la mémoire des débats et des luttes autogestionnaires de toutes les composantes syndicales et politiques du mouvement ouvrier et des mouvements sociaux ; de promouvoir et soutenir les expériences autogestionnaires d'aujourd'hui du local au planétaire ; de contribuer aux réflexions des partisans de l'autogestion dans le mouvement social et altermondialiste, dans une perspective de transformation de la société.* » L'association vit avant tout à travers son site : www.autogestion.asso.fr

Chaque deux semaines, un billet d'actualité y est publié ; on y trouve aussi des informations sur les diverses initiatives (rencontres, débats, publications, exemples concrets, etc.) en rapport avec l'autogestion. Le site est aussi un formidable outil pour quiconque a besoin de rechercher des références sur le sujet : documents, expériences passées, témoignages, liens…

En France, l'association participe, à la mesure de ses moyens, au soutien aux luttes et pratiques autogestionnaires. Elle contribue à faire connaître, notamment dans les milieux syndicaux et universitaires, les débats, réflexions et travaux sur l'autogestion : des expériences du passé à celles d'aujourd'hui, mais toujours dans la perspective d'un futur qui ne sera autogéré que si nous en prenons les moyens à travers nos pratiques et nos luttes. La somme, toujours provisoire et partielle, de ces engagements se retrouve dans *« l'encyclopédie internationale de l'autogestion »*, publiée il y a deux ans en partenariat avec les Éditions Syllepse, sous la forme d'un livre électronique de 2368 pages (1). Quelques militants et militantes Solidaires y ont contribué. L'association est aussi partie prenante d'un collectif qui regroupe des associations et une organisation syndicale (Solidaires) mettant en commun leur travail autour des thèmes « autogestion », « socialisation », « communs », etc. Parmi les débats programmés (2) : « *multinationales et autogestion : quels possibles, à partir de l'exemple de Renault ?* », avec Pierre Nicolas de la CGT Renault et Marc Tzwangue de SUD Renault (le 8 février) ; « *en quoi les revendications et les pratiques alternatives ont-elles besoin d'une vision d'avenir et en quoi sont-elles les germes du changement ? » (le 10 mars) : « les expériences autogestionnaires de Mai 68 et leur actualité aujourd'hui » (le 26 mai).*

Internationalisme …

L'association est impliquée dans le réseau international de *« l'économie des travailleurs et des travailleuses »*. Elle était ainsi parmi les forces organisatrices des rencontres euro-méditerranéennes de Gémenos en janvier 2014 (chez les Fralib), de Thessalonique (chez les Vio.Me) en octobre 2016, ou internationales de Buenos-Aires et Pigüe en août 2017(3). Autant de lieux où Solidaires était aussi représentée. Nous avons eu l'occasion d'en parler dans de précédents numéros de notre revue :

« *C'est aussi le lieu de discussions sur le projet de société autogestionnaire dans son ensemble, qui ne saurait se limiter à une addition de coopératives et autres lieux autogérés, mais pose les questions plus globales de démocratie, de pouvoir, de propriété collective, dans une perspective évidemment anticapitaliste.* (4)»

Le texte adopté lors d'une assemblée générale annuelle de l'association, en 2011, situe bien la démarche du collectif :

« *L'autogestion est à la fois un but et un chemin. Comme but, l'autogestion constitue la forme d'organisation et le mode de fonctionnement d'une société fondée sur la participation de toutes et de tous à l'ensemble des décisions dans les champs économiques et politiques, à tous les niveaux de la sphère collective pour l'émancipation de chacun et de chacune. Comme chemin, l'autogestion est nécessaire pour accumuler des forces, faire la démonstration que les dominations et les hiérarchies ne sont pas fatales, et qu'une autre société, postcapitaliste, est possible. L'autogestion est de ce point de vue une utopie concrète.*

L'Association a pour ambition de promouvoir la réflexion et l'éducation populaire sur la thématique de l'autogestion. Elle vise à mutualiser les expériences de façon critique sans les transformer en modèles normatifs, et à appuyer toute initiative s'inscrivant dans le sens d'un projet émancipateur. Elle regroupe des hommes et des femmes, syndicalistes, coopérateur-rices, associatifs, féministes,

écologistes et politiques de différents horizons. Après avoir été fortement présente dans les mobilisations et les débats politiques des années 1970, l'Autogestion réapparaît aujourd'hui à la faveur de multiples luttes et expériences dans le monde (démocratie directe, reprises d'entreprises, coopératives, résistances et pratiques alternatives au système). La mondialisation capitaliste et la crise écologique nous imposent de réactualiser un certain nombre de débats. Il n'y a pas de modèle clé en main d'un processus de transformation de la société, ni des formes achevées d'une organisation sociale autogestionnaire.

Néanmoins, commencer à se poser quelques questions fondamentales c'est tenter d'y répondre : Formes de la socialisation ; Conciliation des intérêts locaux et globaux ; Combinaison entre la satisfaction des besoins sociaux, les capacités productives et les impératifs écologiques ; Redéfinition des institutions adéquates à la démocratie ; Remise en cause par la démocratie autogestionnaire des formes institutionnelles actuelles ; Rendre effective l'égalité hommes/femmes à tous les niveaux de décision ; Place du processus autogestionnaire dans les transformations et les ruptures.

Notre objectif est nécessairement international et notre démarche altermondialiste. Nous recherchons des partenaires poursuivant des finalités analogues, sous tous les continents. »

Faire vivre l'association !

Pour devenir membre de l'association et faire en sorte qu'elle vive et se développe, il suffit d'adresser sa cotisation annuelle (dont le minimum est fixé à seulement 10 euros) à « Association pour l'Autogestion c/o Syllepse – 69 rue des Rigoles 75020 Paris.

(1) autogestion.asso.fr/autogestion-encyclopedie-internationale/

(2) Les trois dates indiquées correspondent à des débats programmés à Paris, mais il est possible, souhaitable et souhaité que des choses similaires s'organisent dans d'autres régions.

(3) Il s'agissait de la 6ème rencontre internationale de ce réseau. La première s'est tenue en 2007.

(4) « Un réseau international pour l'autogestion », Solidaritat N°7 [C. Mahieux

Las escòlas

CALENDRETAS

Découverte des écoles Calandretas et de leurs projets pédagogiques anti-autoritaires et participatifs. Entretien, en langue occitane (suivi de sa traduction en français), des enseignant-e-s de l'école Aimat Serre de Nîmes.

Quala es l'istòria de las escòlas calandretas e en particular la de l'escòla de Nimes ?

L'istòria comença en 1979 a Pau amb la creacion de la primièra escòla per de parents que volián proposar a lors enfants un ensenhament en lenga bearnesa. L'an d'après, un autra escòla dubrissiá a Besièrs : lo moviment Calandreta èra nascut. En 1994, las escòlas son jos contracte d'associacion amb l'Estat. La Calandreta de Nimes nasquèt jos la volontat d'occitanistas (J. Gros, J.Peladan e Aimat Serre) e pedagògs en 1989. La causida de la pedagogia foguèt un punt fòrt per totas las escòlas : bilingüisme, immersion dins la lenga, Pedagogia institucionala e tecnicas Freinet.Totas las Calandretas son d'escòlas associativas offrant un servivi public d'ensenhament, laïcas e gratuitas.Totas aquelas causidas son sostengudas per de scientifics (J. Petit , G.Dalgalian) que puntan que lo bilingüisme es una dubèrtura cap a las autras lengas, qualas que sián. Totas las Calandretas fan partida de la Confederacion de las Calandretas, moviment associatiu.

Qualas son las practicas causidas per la Calandreta Aimat Serre al nivèl pedagogic ?

Lo principi primièr per aprene/parlar la lenga occitana es de metre los escolans en situacion d'immersion o « banh lingüistic ». Es a dire que la lenga « veiculara » de l'escòla es l'occitan. La Pedagogia institucionala, coma presentada per Fernand Oury es la basa de las nòstras dralhas pedagogicas, amb la mesa en plaça de practicas Freinet. La Charta de las Calandretas, presenta dins totas las escòlas, porgís un camin comun.

En que los parents son sollicitats dins l'encastre del foncionament de l'escòla ?

L'escòla Calandreta Aimat Serre es una escòla associativa. Disèm sovent que nos « associam per faire escòla » : los parents son elegits en AG per formar un CA e un burèu que van prene de decisions per la vida de l'escòla tant suls costats practiques (gerir lo personal non-ensenhaire per exemple), coma sul fons : organizar las gardariás, decidir d'una embaucha, trapar de fonds per ajudar als projèctes pedagogics etc... Los parents, quitament se fan pas partida del CA, pòdon participar d'un biais o d'un autre a l'organizacion d'una comission : comission edicion per editar d'òbras en occitan, comission « mercat de las flors », comission òbras dins lo bastiment etc.

Lo mot de la fin ?

Lo moviment Calandreta representa ara : 65 escòlas desrepartidas sus 20 despartaments, 3 collègis : un a Montpelhièr. Aquò respond a una demanda creissanta de parents, e d'escòlas dubrisson cada annada. A l'ora onte los extrèms menaçan la democracia, Calandreta proposa un autre modèl de toleréncia, de convivéncia e de dubèrtura que dèu demorar dins lo paisatge educatiu, en companhiá de l'ensenhament public qu'existís en « lenga nòstra » : son complementàris, pas opausat.

Quelle est l'histoire des écoles Calandretas et en particulier celle de Nîmes ?

L'histoire commence en 1979 à Pau avec la création de la première école à la demande de parents qui voulaient proposer à leurs enfants un enseignement en langue béarnaise. L'année suivante, une autre école s'ouvrait à Béziers : le mouvement des calandretas était né. En 1994, les écoles sont sous contrat

d'association avec l'état. La calandreta de Nîmes naquit grâce à la volonté d'occitanistes (Jòrdi Gros, Jòrdi Peladan, Aimat Serre) et de pédagogues en 1989. Le choix pédagogique fut un point fort pour toutes les écoles : bilinguisme, immersion dans la langue, pédagogie institutionnelle et technique Freinet. Toutes les Calandretas sont des écoles associatives offrant un service public d'enseignement public et gratuit. Tous ces choix sont soutenus par des scientifiques (J. Petit, G. Dalgalian) qui considèrent que le bilinguisme est une ouverture aux autres langues, quelles qu'elles soient. Toutes les Calandretas font partie de la Confédération des Calandretas, mouvement associatif.

Quelles sont les pratiques pédagogiques mises en place à la Calandreta ?

Le principe premier pour apprendre/parler la langue occitane est de mettre les écoliers en situation d'immersion ou « bain linguistique ». Cela veut dire que la langue « véhiculaire » de l'école est l'occitan. La pédagogie institutionnelle, telle que la présente Fernand Oury, est la base de notre projet pédagogique, avec la mise en place des pratiques Freinet. La charte des Calandretas, présente dans toutes les écoles, met en place une direction pédagogique commune.

Calandreta
escòla occitana

Quel est le rôle des parents ?

L'école Calandreta Aimat Serre, c'est une école associative. Nous disons souvent que nous nous associons pour « faire l'école » : les parents élus en Assemblées Générales pour former un Conseil d'Administration et un bureau qui prend des décisions pour la vie de l'école, tant du côté pratique (gérer le personnel non enseignant par exemple), que sur le fond : organiser les garderies, décider d'une embauche, trouver des fonds pour aider aux projets pédagogiques etc… Les parents, même s'ils ne font pas partie du CA, peuvent participer d'une façon ou d'une autre à l'organisation d'une commission : commission d'édition pour éditer des œuvres en occitan, commission marché des fleurs, commission travaux dans les bâtiments, etc. …

Le mot de la fin…

Actuellement le mouvement Calandreta représente 65 écoles réparties sur 20 départements, 3 collèges dont un à Montpellier. Ceci répond à une demande croissante de parents et des écoles ouvrent chaque année. A l'heure où l'extrême-droite menace la démocratie, les Calandretas proposent un autre modèle de tolérance, de convivialité et d'ouverture qui doit cohabiter dans le paysage éducatif avec l'enseignement public qui se fait aussi en « lenga nòstre ». Ils ne sont pas opposés mais complémentaires.

CATALOGNE

Pour le droit des peuples à disposer *d'eux-mêmes*

Par Christian Mahieux (Solidaires)

Tel était le titre de l'appel unitaire lancé dès la fin septembre 2017, par l'*Union syndicale Solidaires* et *Sortir du colonialisme* (1). Pour quelles raisons notre organisation syndicale a-t-elle pris cette initiative ? Le contenu même de ce premier appel répondait à cette interrogation ; il reprenait des thèmes qui sont au cœur de nos orientations : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la solidarité internationale contre la répression envers les mouvements sociaux, la défense des libertés démocratiques.

Dans les semaines qui ont suivi, cet automne 2017 la mobilisation populaire autour de la question du Référendum, s'y est ajouté l'appui aux organisations syndicales appelant à la grève pour la défense des intérêts immédiats des travailleurs et des travailleuses et dans la perspective d'une rupture avec le système politique et économique en place ; dans le même temps, la violence d'État et les mesures liberticides s'aggravaient, rendant d'autant plus nécessaire notre solidarité. Comme pour toutes les régions du monde, on ne peut comprendre la situation actuelle dans l'État espagnol, sans revenir sur son histoire.

Près de 80 ans après la destruction de la révolution espagnole et le massacre d'une grande partie du peuple qui l'avait créée et fait vivre, ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas de « République espagnole » mais bien un Royaume d'Espagne. Le dictateur Franco a sévi jusqu'à sa mort en 1975. Mais la « transition démocratique » fut une vaste hypocrisie, un détournement sémantique comme on en connaît bien d'autres (2). Certes, les partis politiques eurent de nouveau le droit de concourir à la cogestion de l'État ; et ce fut suffisant pour les partis dits socialistes et communistes ainsi que pour leurs succursales syndicales. Les Commissions ouvrières et l'UGT(3) signèrent même un pacte de paix sociale (4), avec le gouvernement et le patronat. Le franquisme avait encore de beaux jours devant lui !

Les héritiers et continuateurs de la dictature ont toujours eu une place importante dans l'appareil d'état espagnol ; aujourd'hui encore. La non-reconnaissance des crimes franquistes fait partie de l'ADN du régime « démocratique » espagnol ! Ceci se retrouve aussi dans la conception des rapports entre les peuples composant ce pays ; on est toujours dans le mythe franquiste de « *la España una y grande*» (5). D'où l'acharnement à nier au peuple basque son droit à l'autodétermination (6) malgré les luttes menées sous des formes différentes depuis plus d'un demi-siècle maintenant ; d'où la réaction sauvage vis-à-vis de la Catalogne. « Les menaces, puis la répression exercée par l'Etat espagnol en Catalogne, sont des atteintes intolérables à la démocratie. Fin septembre, la police espagnole a envahi plusieurs bâtiments officiels de la *Generalitat de Catalunya* (7), arrêtant des responsables de l'administration et des ministres. Plus largement, de vastes opérations de police ont été organisées contre les milieux autonomistes et indépendantistes. C'est la *Guardia civil* (8) qui a été chargée de ces besognes ; elle n'a pourtant pas les compétences juridiques pour agir ainsi sur le territoire catalan ; le pouvoir central bafoue ses propres règles de fonctionnement. C'est un choix politique ; celui de nier au peuple le droit de décider de son avenir. »

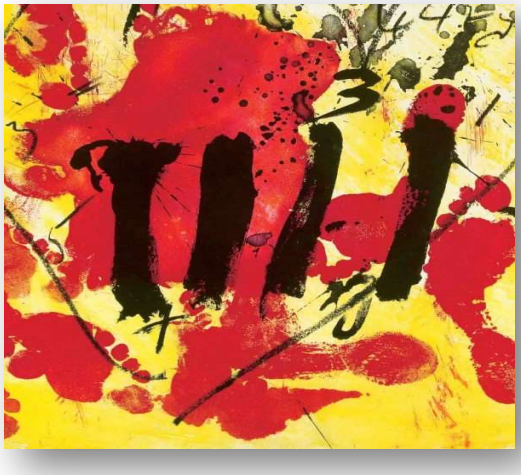

Ces quelques lignes sont issues de l'appel unitaire du 22 septembre, lancé par *Solidaires* et *Sortir du colonialisme* et signé par plusieurs organisations associatives, syndicales et politiques. La situation s'est encore aggravée dans les semaines suivantes : du matraquage des habitants et habitantes qui voulaient juste aller voter le 1er octobre, aux arrestations, début novembre, des ministres catalans ayant mis en œuvre la décision issue de ce referendum, en passant par d'innombrables pressions et mesures coercitives contre quiconque défendait une possible indépendance de la Catalogne. De nombreuses organisations de l'État espagnol l'ont dit : « *Les événements actuels montrent à quel point le spectre du franquisme est encore présent.* »

Référendum, indépendance ?

Les expressions de l'Union syndicale Solidaires sont claires : C'est à la population qui vit en Catalogne de décider ! Pas à d'autres. Voilà pourquoi, avant le 1er octobre, nous exigions que les forces d'occupation de l'État espagnol se retirent afin que le referendum puisse se tenir en dehors de toutes menaces. C'est le choix inverse qui a été fait et amplifié ensuite. Si nous contestons le fait que l'État espagnol interdise à la population de Catalogne de choisir

son avenir, ce n'est pas, non plus, à nous de le décider. Nous pouvons avoir des avis sur la pertinence ou non de l'indépendance de la Catalogne ; ils peuvent être différents. Mais notre responsabilité commune est d'appuyer celles et ceux qui défendent les libertés et les droits fondamentaux ; en l'occurrence, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En Catalogne ou ailleurs : des principes à respecter et faire respecter :

- La violence d'État pour empêcher la population de s'exprimer est inadmissible. Arrestations, interdictions, censure, agressions physiques, … Tout cela justifie notre solidarité envers les victimes de l'État espagnol.

- On ne peut mettre sur le même plan celles et ceux qui défendent un royaume et une monarchie héritière de la dictature et les forces sociales qui veulent une république. Ce qui ne signifie pas que la république dans le cadre du régime capitaliste soit la panacée, loin de là ; nombre de nos combats démontrent notre absence d'ambiguïté. De ce point de vue, il faut noter que les *Comitès de defensa de la republica* réclament une « république de l'égalité », mot d'ordre qui dépasse quelque peu les préoccupations d'une partie de la classe politique « catalaniste ».

- Se battre pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne signifie pas soutenir les démarches nationalistes d'exclusion, de rejet, voire racistes. Ainsi, depuis des dizaines d'années déjà, toute une partie du mouvement indépendantiste basque affirme « *être basque ne repose pas sur le lieu de naissance. Être basque, c'est vivre en basque, c'est défendre la culture et l'existence du peuple basque* ». C'est un principe adopté par d'autres mouvements dans le monde. Il doit bien sûr se compléter d'une égalité complète avec celles et ceux qui vivent sur place, sans exploiter autrui, sans pour autant se revendiquer mais ne se revendique pas de ce même peuple. C'est en ce sens que nous soutenons le droit des travailleurs et travailleuses qui vivent en Catalogne à décider de leur avenir.

- Langue (9), culture, histoire, spécifiques et communes, définissent indiscutablement l'existence d'un peuple catalan ; ça ne fait pas pour autant de cette région du monde une « colonie », mais là n'est pas la question.

Ce droit des peuples ne s'impose pas seulement dans les colonies. A l'inverse, c'est un élément essentiel dans celles-ci, comme on l'oublie trop fréquemment pour les dernières colonies françaises… La Catalogne est une de régions les plus riches de l'actuel royaume d'Espagne ; il est indéniable qu'une partie de la bourgeoisie s'est ralliée à l'indépendantisme dans l'espoir de faire encore plus de profits, en s'exonérant de la solidarité avec les zones pauvres ; mais il serait stupide d'en conclure que le mouvement populaire catalan n'existe pas ou qu'il est totalement manipulé. Les raisons de la révolte sont nombreuses !

- La solidarité internationaliste du mouvement syndical ne gomme pas les rapports antagonistes entre classes sociales : c'est le peuple de Catalogne et les organisations syndicales indépendantes des institutions et partis politiques que nous soutenons ; pas le patronat ou les dirigeants, fussent-il de Catalogne, qui exploitent et répriment les travailleurs et les travailleuses. C'est en sens que nous avons soutenu la grève du 3 octobre, appelée par CGT, IAC, Intersindical-CSC, COS, COBAS, CNT, SO ; pas l'appel à une « journée morte de l'économie catalane », lancé ensemble par les Commissions ouvrières, l'UGT, des organisations patronales et gouvernementales catalanes !

1) ***www.anticolonial.net***
2) ***Voir le début de « dictionnaire critique » [Bureau fédéral SUD Rail, 2014] et le livre d'Alain Bihr « La novlangue libérale » (Éditions Page 2 et Syllepse, 2016).***
3) ***La CNT ne l'a pas signé et l'a dénoncé ; ce qui lui a valu d'être durement attaquée, y compris à travers des provocations policières meurtrières destinées à la discréditer. De la CNT de cette époque sont issues aujourd'hui la CGT, la CNT et Solidaridad obrera.***
4) ***Pacte de la Moncloa, du nom du palais où il fut signé le 25 octobre 1977.***
5) ***La Constitution de 1978, toujours en vigueur, mentionne « l'unité indissoluble de la Nation espagnole, patrie commune et indivisible.***
6) ***Droit qui est nié avec constance avec l'État français qui, durant des dizaines d'années, a renvoyé aux tortures de la police espagnole des dizaines de prisonniers et prisonnières politiques basques, en a maintenu bien d'autres en prison à des milliers de kilomètres de leurs proches et qui, aujourd'hui, refuse de reconnaître le désarmement total de l'ETA et les démarches des « Artisans de paix ».***
7) ***Gouvernement « régional ».***
8) ***Police de l'État espagnol.***
9) ***Langue dont l'usage était interdit dans les lieux publics, de 1939 à 1975.***

Lutte de classe au pays du

GRAND TIMONIER

Par Stéphane Enjelran (Commission internationale, Solidaires)

Une délégation du Réseau syndical international de solidarité et de luttes s'est rendue, courant l'automne 2017, à Hong Kong. Découverte sur la réalité des luttes et des résistances contre la volonté de Pékin de resserrer l'étau.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, représenté par Solidaires et CSP Conlutas, s'est rendu à Hong Kong pour y rencontrer les camarades de HKCTU, la confédération des syndicats de Hong Kong. Celle-ci regroupe près de 200000 adhérents et est une organisation syndicale indépendante du pouvoir chinois. Cette délégation a aussi été l'occasion de rencontrer des représentant-e-s d'ONG et de la société civile en général.

Répression des résistances...

Hong Kong est à un tournant politique. En 1997, la rétrocession par le Royaume-Uni du territoire à la Chine s'est faite sur le principe : « un pays deux systèmes », avec l'engagement de la Chine de laisser une certaine latitude démocratique, notamment dans les élections du Legco, le Parlement hong-kongais. L'intégration complète à la Chine devant se faire à l'horizon 2047. Mais force est de constater que 20 ans après la rétrocession, les espoirs de démocratie s'atténuent. Le chef de l'exécutif est élu par un comité de personnes élues par 7 % de la population hongkongaise... parmi les candidats choisis par Pékin.

Le corps électoral, qui est un mixte de corporations et circonscriptions territoriales dans lesquelles les Hong-kongais-es peuvent voter, est très déséquilibré et complexe, donnant plus de poids aux corporations (comme celle des banques, dans ce « paradis financier », qui représente un petit nombre d'électeurs et d'électrices réel mais qui pèse pour une voix...).

Plusieurs mobilisations populaires ont éclaté lors des 20 dernières années : contre la volonté de Pékin d'imposer l'article 23 dans la « loi fondamentale », constitution de HK, qui visait à imposer le crime d'atteinte à la sûreté et à l'intégrité de l'État. Il y a eu aussi les mobilisations de la jeunesse, quand Pékin a voulu transformer le contenu des cours d'histoire en les colorant de contenus hautement nationalistes, à la gloire de la Chine éternelle (2012), puis le mouvement d'occupation, dit « des parapluies », en 2014, pendant lequel les étudiant-e-s ont occupé la City de l'Île, revendiquant une véritable transition démocratique. Certains de ses « meneurs » subissent encore des poursuites devant les tribunaux, le but étant surtout de leur interdire toute activité politique en les rendant inéligibles. Certain-e-s d'entre elles et eux ont été élu-e-s au LegCo... et démis sous prétexte qu'ils n'auraient pas fait preuve de sincérité lors de la lecture du serment auquel tout député est soumis lors de la cérémonie d'investiture. Honk Kong est aussi le centre d'activité d'ONGs très militantes, qui dénoncent les limitations des libertés en Chine continentale et aident les travailleurs et travailleuses à s'organiser, car ils et elles ont l'interdiction de le faire en dehors de l'AFCTU, le syndicat chinois unique aux ordres du Parti. Aujourd'hui, l'étau se resserre, non seulement avec les inculpations des jeunes qui se sont révoltés contre l'autorité de Pékin ces dernières années, mais aussi en raison d'une loi mise en place par le régime depuis janvier 2017, loi sur le financement des ONGs étrangères en Chine continentale.

Esclavage salarié !

Concrètement, cette loi impose sur le territoire chinois un contrôle complet des comptes, activités et contacts des ONGs étrangères, notamment hong-kongaises. En théorie, cela concerne l'activité des toutes les sortes d'ONGs, en pratique sont visées celles qui dénoncent le non-respect des droits humains et celles qui apportent soutien et solidarité aux travailleurs et travailleuses chinoises qui veulent s'organiser pour lutter contre des conditions de travail proches de l'esclavage. Cela vise aussi à tarir les financements étrangers des ONGs chinoises.

L'ONG Sacom, par exemple, a mis en lumière les conditions de travail dans les usines de Shenzhen où les multinationales comme Disney ou Apple sous-traitent leur production. Pour cette dernière, c'est le groupe Foxconn, multinationale taïwanaise, qui produit des iPhones ; Sacom y a dénombré des accidents du travail, des mutilations, des suicides mêmes liées aux conditions de travail (journées de 15h en période de pic de production, cadences infernales, absence de formation..) des employé-e-s de l'usine. CLB met régulièrement à jour une carte des grèves et manifestations en Chine continentale. On comprend bien que ce travail ne plaît pas au pouvoir central et que la nouvelle loi servirait de moyen pour y mettre un terme, sous peine d'amendes et de peines de prison...

Logements insalubres ...

La Confédération des Syndicats de Hong Kong (HKCTU) s'inquiète également de la tournure politique que prennent les événements et dénonce les dérives de certaines pratiques de Pékin. En ce moment, il y a une très violente spéculation immobilière en Chine, qui profite aux nanti-e-s du régime. Une partie des populations les plus pauvres est issue de l'exode rural depuis les campagnes les plus pauvres du pays et constitue une armée de travailleurs précaires... et jetables.

Car les logements souvent insalubres dans lesquels ils et elles s'agglutinent littéralement sont l'objet des visées spéculatives des promoteurs immobiliers, qui veulent les raser pour construire du plus rentable à la place. HKCTU a répertorié de nombreux cas d'expulsions de leurs logements de travailleurs et travailleuses pauvres ces derniers mois dans les grandes villes.

Fin novembre, à Pékin, un immeuble a pris feu dans des circonstances suspectes ; les centaines d'occupant-e-s qui y logeaient ont été expulsés sans autre forme de considération, perdant de facto leur travail en même temps. La confédération syndicale a été à l'origine, avec d'autres organisations et des partis de Hong Kong, d'une manifestation pour exprimer sa solidarité avec les expulsé-e-s pendant laquelle le slogan scandé était « workers are no slaves » (les travailleurs et travailleuses ne sont pas des esclaves).

Et en ce qui concerne ce dernier point, nous avons également pu constater la condition des domestic workers, des travailleuses domestiques à HK : immigrées des Philippines, d'Indonésie.., logées (il s'agit de femmes pour une très grande majorité) dans des conditions déplorables, des taxes « professionnelles » sont prélevées directement sur leur maigre salaire, sans compter les cas de harcèlement sexuel et les difficultés qu'elles rencontrent pour dénoncer cela auprès des autorités compétentes.

Néanmoins, elles se sont organisées au sein de HKCTU et luttent pour leurs droits. Elles se réunissent chaque dimanche sur les trottoirs de la Cité, des dizaines de milliers de femmes, pour se rencontrer et parce qu'elles n'ont aucun lieu pour le faire... Les résistances existent à Hong-Kong, vives et déterminées, la solidarité internationale est et sera de façon de plus en plus urgente une nécessité dans les temps qui viennent.

Le régime de Pékin ne semble pas craindre la mauvaise publicité que produirait une accentuation de son contrôle sur les populations chinoises et dans le territoire de Hong Kong, à terme, fort de sa puissance économique et du silence complice des autres pays.

Prisonniers politiques palestiniens

LA VIE EMPECHEE

Par Françoise Leblon (AFPS Alès-Cévennes)

Depuis 1967 ce sont quelque 850 000 Palestiniens qui sont passés dans les prisons israéliennes soit 40% de la population masculine, et 20% de la population totale. Pas une famille qui n'ait été touchée.

Depuis 2000, au moins 8 000 enfants palestiniens ont été détenus, interrogés, et inculpés par la justice militaire israélienne, soit 500 à 700 par an. Actuellement l'association palestinienne de défense des prisonniers politiques palestiniens ADDAMEER dénombre 6154 prisonniers politiques palestiniens détenus illégalement par l'Etat israélien. Parmi eux 453 détenus administratifs, 59 femmes, 311 enfants, 11 membres du Conseil législatif palestinien (députés) parmi lesquels Marwan Barghouthi (Fatah), Ahmed Sadat (FPLP), Khalida Jarrar (FPLP). On compte 3 centres de détention, 4 centres d'interrogatoire et 18 prisons dans lesquels sont détenus les prisonniers palestiniens.

A l'exception de la prison d'Ofer en Cisjordanie, toutes sont situées en Israël. Les droits des prisonniers ne sont pas respectés. La détention en territoire israélien est interdite par la 4ème Convention de Genève qui protège les populations sous occupation (art 49 et 76), la détention administrative (art 78), l'interdiction de visites, la torture et les traitements dégradants infligés aux prisonniers, le refus de soins, le traitement des mineurs*, le jugement pas des tribunaux militaires sans enquête ni comparution sont autant de violations quotidiennes du droit international. C'est une procédure totalement arbitraire, héritée du Mandat britannique, qui permet aux autorités militaires israéliennes de détenir indéfiniment un prisonnier, sur la base de soi-disant informations secrètes auxquelles ni le détenu ni ses avocats ne peuvent avoir accès, sans charges notifiées ni procès. Cette procédure constitue une violation de l'article 9 de la 4ème Convention de Genève. Elle est utilisée pour enfermer les résistants palestiniens pour des périodes de 6 mois renouvelables indéfiniment.

Le cas Salah Hamouri …

La situation faite à Salah Hamouri est représentative de ce que vivent le jeunes Palestiniens, catégorie particulièrement ciblée par les autorités d'occupation. Un parmi les 6154 prisonniers politiques palestiniens, un parmi les 453 détenus administratifs, il a, à 32 ans, déjà passé plus de 7 ans en prison, a vu sa vie familiale piétinée, sa vie professionnelle empêchée. Son crime ? Il est Palestinien et refuse l'occupation et la colonisation israéliennes. Habitant de Jérusalem, Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien, défenseur des droits humains, est Français de plein droit, par filiation ; sa nationalité palestinienne lui est refusée par l'occupant qui ne lui reconnaît, comme à tout jérusalémite palestinien, qu'un statut de résident de Jérusalem-Est, statut révocable selon le bon plaisir israélien.

Blessé, arrêté à plusieurs reprises entre 15 et 19 ans, il a déjà passé plusieurs mois en prison lorsqu'à 20 ans, en 2005, alors étudiant en sociologie, il est arrêté, accusé d'avoir eu l'intention de porter atteinte à la vie d'un rabbin d'extrême-droite, ce qu'il a toujours nié, puis condamné à 7 ans de prison à l'issue d'une parodie de procès inique. Malgré l'absence totale de preuve il a dû se résoudre à accepter un « plaider coupable » (plea bargain**) sur proposition du procureur militaire et pour éviter une peine de 14 ans. Il est libéré en décembre 2011, 3 mois avant la fin de sa peine, dans le cadre d'un échange de prisonniers (1100 prisonniers palestiniens, contre le soldat de l'armée d'occupation franco-israélien Gilad Shalit) et suite à un vaste mouvement de solidarité internationale.

Libéré, Salah commence des études de droit à l'université Al Qods de Ramallah, il veut devenir avocat, défendre ses compatriotes contre l'arbitraire israélien. Alors que la vie aurait dû reprendre « son cours normal » il se retrouve en butte au harcèlement des autorités d'occupation. A plusieurs reprises il lui est interdit pendant plusieurs mois de se rendre en Cisjordanie où se trouve son université. En 2014 il épouse une jeune française, Elsa Lefort, ensemble ils vivent à Jérusalem-Est. Employée par le Consulat Général de France à Jérusalem, elle se bat pour obtenir le visa de séjour correspondant à son statut d'épouse qui lui est refusé par les autorités israélienne. C'est par son employeur qu'elle obtient finalement un visa d'un an. Au retour d'un séjour en France dans la famille, et alors qu'elle est enceinte de 6 mois, elle se voit refuser sans ménagement l'accès aux territoires israélien et palestinien « pour des raisons de sécurité » puis est expulsée. Le bébé naîtra en France, et le jeune couple devra vivre séparé : Elsa et le bébé en France, Salah à Jérusalem.

Le 22 août dernier, Salah vient juste de terminer avec succès ses études d'avocat, il est inscrit au Barreau de Ramallah. Dans 8 jours il va retrouver son épouse et son fils à Paris, il a son billet d'avion en poche et les

autorités d'occupation le savent. Le 23 août, au petit matin, plusieurs douzaines de soldats de l'armée israélienne débarquent en force dans son appartement et l'enlèvent. Ce sont des voisins qui informeront ses parents qui à leur tour informeront son épouse. Il est détenu au secret sans pouvoir communiquer avec sa famille, ni son avocat. Après de nombreux atermoiements, au bout de 27 jours de détention, Salah se voit infliger un ordre de détention administrative de 6 mois renouvelables indéfiniment. Sans accusation notifiée ni accès à son dossier classé secret et sans avoir droit à un procès équitable. Il est emprisonné dans le Negev.

Ce qui frappe dans le cas de Salah Hamouri, c'est le silence qui l'entoure : celui des autorités françaises qui pourtant affirment avec force défendre les Français en butte à l'arbitraire où qu'ils se trouvent à l'étranger, comme celui des grands médias nationaux. Craindrait-on de déplaire à « l'ami israélien » ? Mais depuis le 23 août la solidarité s'organise, il s'agit d'amener les plus hautes autorités du pays à intervenir avec fermeté et publiquement auprès du gouvernement israélien afin d'obtenir la libération de Salah. Et d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le sort réservé aux Palestiniens qui refusent l'occupation.

Plus de 1200 élus, maires, conseillers régionaux et départementaux, députés nationaux et européens, sénateurs… se sont déjà mobilisés et de nombreux conseils municipaux ont voté des vœux demandant au chef de l'Etat de s'engager fermement. Un comité national de soutien et des comités locaux « Liberté pour Salah » se sont constitués à travers la France, et cette large mobilisation a peut-être commencé à faire bouger les lignes : la famille de Salah a été reçue par la cellule diplomatique de l'Elysée, et la France, à travers le porte-parole du Quai d'Orsay a publiquement appelé à sa libération. Pour autant le président Macron n'en a pas touché mot lors de la conférence de presse qu'il a tenue lors de visite de Benjamin Netanyahou le 10 décembre dernier. Parmi les personnalités étrangères qui soutiennent l'exigence de libération de Salah Hamouri, il faut noter : Richard Falk, Jean Ziegler, Noam Chomsky, Angela Davis, Ken Loach, Brian Eno, Michael Mansfield QC, Roger Waters, Susan George, Pierre Galand …

Et parmi les ONG internationales et les syndicats français : la CGT, la FSU, Solidaires, Amnesty International, la LDH, la FIDH, le MRAP, le Syndicat des Avocats de France, l'UNEF et bien d'autres. Les sanctions à l'égard d'un pays qui ne respecte aucune de ses obligations de puissance occupante ni aucune des résolutions de l'ONU, n'étant toujours pas à l'ordre du jour - ce qui constitue une criminelle indulgence et une coupable complicité - il faut s'attendre à un combat de longue haleine. Avec Salah nous y sommes prêts. En cette fin d'année, nous vous proposons d'écrire à Salah et ses compagnons de prison à l'adresse suivante (mettre votre adresse à l'intérieur de l'enveloppe) :

Salah Hamouri
QEZIOT PRISONPO Box 13
84102
ISRAEL

**Voir le rapport édité par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et signé par la Plateforme, l'ACAT, l'AFPS, la LDH, le Yes Theatre - : « Enfances brisées : les mineurs palestiniens dans le viseur de la répression israélienne »*

*** Plea bargain : terme anglo-saxon, négociation proposée par le procureur par lequel l'avocat de l'accusé accepte un « plaider coupable » en échange d'une condamnation moins lourde ; dans le cas de Salah, n'ayant pu obtenir ni aveux ni preuves, il lui est proposé 7 ans d'emprisonnement s'il accepte, et s'il refuse la condamnation sera de 14 ans… (en bon français ça s'appelle du chantage).*

Canalisations dans la BANDE DE GAZA

Par Pierre Stambul (UJFP)

Après le succès de la collecte de 2016 qui avait permis la construction s'un château d'eau à Khuza'a dans la bande de Gaza, la souscription lancée par l'UJFP en janvier 2018 pour raccorder une centaine de fermes supplémentaires à ce château d'eau a été couronnée de succès.

15 000 euros ont été envoyés et la cérémonie d'inauguration des 4 400 m de canalisations ainsi achetées et installées a eu lieu le samedi 12 mai en présence de nombreux paysans et personnalités (trois maires, le gouverneur de Khan Younis, les mokhtars…).

L'UJFP remercie très vivement les très nombreuses personnes et associations qui ont permis le succès de cette action de solidarité avec les paysans de la bande de Gaza qui aspirent à vivre dignement et à pouvoir nourrir la population.

Collecte et solidarité active

Nous allons avoir plus d'argent que le coût initial du projet. Cette somme supplémentaire sera utilisée à rétribuer ceux qui ont travaillé bénévolement pour que le chantier puisse être achevé avant le ramadan.

Point très important, elle va permettre aussi de baisser encore le prix du m3 d'eau facturé aux paysans : l'eau du château d'eau est déjà très sensiblement meileure marché que l'eau publique ou privée, le mokhtar à l'origine du projet, et qui a effectué le forage sur ses terres, s'efforçant de la maintenir au prix coutant (il faut un machine puissante et de l'électricité pour remonter l'eau de la nappe souterraine). Prendre en charge ces frais devrait permettre de s'approcher de la gratuité, une demande pressante des paysans.

Nous allons publier sur notre site dans quelques jours un compte-rendu détaillé de la cérémonie d'inauguration avec vidéos et traductions. Certains discours sont impressionnants et témoignent des liens très forts noués à un moment où la situation à Gaza est chaque jour plus grave.

En attendant ce document, voici la déclaration de l'UJFP lue en arabe lors de cette inauguration par une jeune fille de 13 ans, Mena Qudaih.

Déclaration de l'UJFP…

Le mouvement de solidarité française et l'UJFP savent ce que vous endurez : occupation, colonisation, apartheid, blocus, crimes de guerres et crimes contre l'humanité, commis par le gouvernement sioniste d'Israël. Nous saluons les manifestations pour le retour.

Le peuple palestinien a été expulsé, il a le droit de retourner sur ses terres. À Khuza'a et à Abassan, les paysans veulent essentiellement pouvoir cultiver, pouvoir vivre dignement, et pouvoir nourrir la population de Gaza.

Certains d'entre nous sont venus ici et ont le souvenir ému de votre hospitalité et de votre chaleur humaine. Pour nous, l'UJFP, la solidarité avec la Palestine est une nécessité. Votre cause est celle de toute l'humanité qui souhaite la justice et l'égalité des droits.

Nous espérons qu'un jour, les dirigeants israéliens seront jugés par la Cour Pénale Internationale pour leurs crimes. Nous espérons qu'un jour, nous reviendrons chez vous voir le château d'eau et partager vos délicieux repas dans un Gaza libéré du blocus et dans une Palestine libre.

Vers l'Etat d'urgence PERMANENT

Par Jean Launay (LDH Nîmes)

Le 13 novembre 2015, suite aux attentats de Paris et St Denis, l'État d'Urgence, régime d'exception issu d'une loi du 3 avril 1955, était proclamé puis prolongé de 3 mois. Il a connu par la suite 5 nouvelles prolongations, et a pris fin le 1er novembre 2017. Il aura ainsi duré près de 2 années.

Le mardi 3 octobre 2017, l'assemblée nationale a adopté en vote solennel, en 1ère lecture, le projet de loi N° 587 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Ce texte fait suite à pas moins de 5 lois en 2 ans, et 9 en 5 ans, concernant la sécurité intérieure (dont la loi « renseignements » du 24 juillet 2015). La loi a été définitivement adoptée, après navette parlementaire, le 18 octobre 2017. Promulguée le 30 octobre, elle a été publiée au Journal Officiel le 31 octobre 2017 (LOI N° 2017-1510). L'État d'Urgence se définit comme une suspension provisoire des droits et libertés fondamentaux. Une telle suspension n'est pas anodine : ainsi, la France a dû, en novembre 2015, informer officiellement les instances européennes qu'elle ne pouvait pas provisoirement respecter ses obligations résultant de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.). Une telle situation ne peut pas, par nature, s'inscrire dans le temps. Or, la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme est directement issue de l'État d'Urgence : elle transpose dans de Droit commun l'essentiel de ses mesures d'exception, à peine revisitées. Il y a contamination du Droit commun par l'État d'exception, rupture avec les grands équilibres de la Démocratie. Ce texte fait entrer notre droit dans l'ère du Soupçon.

Mesures prévues par la loi…

Sans entrer dans le détail, rappelons que la loi inclut 7 rubriques, dont 4 sont directement issues de l'état d'urgence :

-**Les assignations à résidence** : Rebaptisées « mesures individuelles de contrôle et de surveillance », elles n'en changent pas pour autant de nature ; elles sont issues de l'article 6 de la loi sur l'état d'urgence. Elles obligent la personne assignée à ne pas quitter un périmètre donné (pouvant être une commune), incluent un pointage régulier (pouvant être quotidien). Elles sont décidées par le ministre de l'intérieur et ont une durée de 3 mois renouvelable jusqu'à un an. Elles concernent toute personne à l'égard de laquelle « il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public », et qui « soit entre en relation de manière habituelle avec des personnes ou organisations incitant facilitant ou participant à des actes de terrorisme, soit soutient ou adhère à des thèses incitant à la commission d'actes de terrorisme en France ou à l'étranger, ou faisant l'apologie de tels actes ». A noter le placement possible sous surveillance électronique, avec l'accord de l'intéressé toutefois (mais des pressions seront possibles, pour obtenir un périmètre plus large par exemple). A noter également que la personne assignée devra communiquer son numéro de téléphone et ses identifiants électroniques : ce point heurte le principe fondateur selon lequel « personne n'est tenu de s'accuser soi-même » (principe sur la base duquel une personne en garde-à-vue a le droit de garder le silence).

- **Les perquisitions administratives** : Rebaptisées pudiquement « visites domiciliaires et saisies », elles n'en restent pas moins des perquisitions, comme celles prévues par l'article 11 de la loi sur l'état d'urgence. Elles sont décidées par le préfet, sur autorisation du JLD (Juge des libertés et de la détention) : à noter que c'est la seule mesure où le juge intervient. Elles concernent les mêmes personnes que ci-dessus, ou les lieux fréquentés par ces personnes. Ces perquisitions peuvent s'accompagner de saisies permettant notamment d'exploiter les données numériques des ordinateurs et des téléphones portables.

- **Les périmètres de protection** : Ils s'inspirent directement de l'article 5 de la loi sur l'état d'urgence. Ils permettent au préfet de restreindre la circulation et l'accès des personnes pour de grands événements culturels ou sportifs, et autorise la fouille des véhicules et les palpations.

- La fermeture des lieux de culte : Elle fait écho à l'article 8 de la loi sur l'état d'urgence. Elle est grandement facilitée et peut être décidée pour une période maximum de 6 mois par le préfet, s'il estime « que les propos qui y sont tenues, les idées ou les théories qui y sont diffusées ou les activités qui s'y déroulent provoquent à la discrimination, à la haine, à la violence, à la commission d'actes de terrorisme en France ou à l'étranger, ou font l'apologie de tels agissements ou de tels actes ».

Les trois autres rubriques de la loi ne sont pas négligeables. Il s'agit : du transfert des données des passagers aériens ou **Fichier PNR** (Passenger name record) ; de la

surveillance des communications hertziennes : On élargit encore les techniques de renseignement prévues par la loi de juillet 2015. La surveillance s'étendra de fait (via des IMSI catchers) aux échanges entre un téléphone portable et une antenne relais, et aux réseaux Wi-fi non reliés à un opérateur (réseau interne d'une gare, d'un aéroport…) ; de l'extension du **contrôle d'identité aux frontières** :Le contrôle aux frontières a été rétabli provisoirement à l'intérieur de l'espace Schengen. Il devra comme l'état d'urgence cesser. Il s'agit ici de permettre à ces contrôles d'identité de perdurer malgré tout, non seulement aux frontières elles-mêmes, mais dans un périmètre de 20 km autour des aéroports. Un calcul de la rédaction du Monde montre que les contrôles concerneraient dès lors 28% du territoire, et 67% de la population du pays !

Des mesures inefficaces …

Cette mesure n'a manifestement rien à voir avec la lutte contre le terrorisme. Ce sont de fait les étrangers en situation irrégulière qui seront visés, et les contrôles au faciès seront légion (rappelons que la France a été mise en garde par l'ONU en 2013 à propos de ces contrôles abusifs…mais n'a toujours pas modifié sa législation). On comprend difficilement pourquoi le gouvernement persiste à vouloir mettre en place ces mesures particulièrement liberticides, alors que de l'avis quasi unanime des experts, ces mesures n'ont pas eu et ne peuvent avoir de réelle efficacité dans la lutte contre le terrorisme, au-delà d'une courte période où l'effet de surprise peut jouer.

Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur les travaux de la « **mission de contrôle parlementaire** sur le suivi de l'état d'urgence ». Déjà en janvier 2016 Jean-Jacques URVOAS, alors rapporteur de cette mission, pointait que l'intérêt opérationnel de l'état d'urgence s'était essoufflé et qu'il convenait d'en sortir.

D'ailleurs, sur un nombre global de 4500 perquisitions environ, 2000 ont été menées entre le 14 et le 30 novembre 2015, et 3750 entre le 14 novembre 2015 et le 25 mai 2016. Sur ces 4500 perquisitions, à peine 1% a donné lieu à une procédure judiciaire ! Les successeurs de M. Urvoas n'ont pas modifié le point de vue, notant que, s'il a été réel, l'effet déstabilisateur de l'état d'urgence lié à la surprise des opérations menées s'est rapidement amenuisé. Le rapport d'information sur le contrôle parlementaire de l'état d'urgence, publié le 6 décembre 2016, souligne que cet effet déstabilisateur n'a qu'un temps : « de l'ordre de quelques heures à plusieurs jours ». Et la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 indique : « alors que toutes les auditions de notre commission se sont tenues pendant l'état d'urgence, force est de constater que les mesures prises pendant l'état d'urgence n'ont pas été évoquées par les spécialistes de la lutte contre le terrorisme comme jouant un rôle particulier dans celle-ci ».

Face à un texte liberticide et inefficace, nombreuses sont les voix qui alertent sur les dangers que représente la loi, non seulement en France (universitaires, juristes, autorités indépendantes), mais également, fait plus rare, en provenance d'institutions internationales.

- En France ce sont tout d'abord **des universitaires et chercheurs** regroupés en un collectif qui ont fait paraître dans Libération et Médiapart, le 17 juillet 2017, un appel, repris par la suite par la très sérieuse revue juridique « DALLOZ Actualité ». Cet appel a recueilli plus de 500 signatures. Il s'alarme de la volonté du gouvernement d'inscrire dans le droit commun les principales mesures de l'état d'urgence, des mesures qui « suivant la logique d'exception qui les imprègne, peuvent être ordonnées sur la base de simples soupçons, indépendamment de tout indice établissant la commission d'une infraction pénale ». Ces enseignants et chercheurs concluent : « faut-il, au nom de la lutte contre le terrorisme, renoncer aux principes essentiels selon lesquels seuls sont pénalement réprimés les comportements

graves qui troublent effectivement l'ordre public et selon lesquels seul un juge indépendant peut, dans le cadre d'un procès pénal, décider de priver de liberté un individu contre lequel il existe au moins des indices graves et concordants qu'il a commis ou tenté de commettre une infraction pénale ? Nous ne pouvons accepter une telle régression de l'état de droit »

- La **C.N.C.D.H**. (Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, dont la mission est de conseiller le gouvernement en la matière) a rendu le 6 juillet 2017, en assemblée plénière, un AVIS sur le projet de loi. Elle constate que ce texte « consacre une dangereuse banalisation des mesures de l'état d'urgence », et poursuit : « cette évolution risque à terme de diviser la société et de défaire davantage le lien de citoyenneté. La prolongation indéfinie de mesures exceptionnelles et inefficaces pourrait susciter un désengagement chez les gouvernés s'ils ne bénéficient plus de l'intégralité des droits et libertés fondamentaux reconnus dans la constitution ».

Concernant les mesures de surveillance prévues, elle remarque : « Quelles que soient les hypothèses : soit il existe des indices d'une participation à un groupement terroriste ou d'un comportement préparatoire à un acte terroriste, et cette situation relève déjà de la procédure pénale soumise aux garanties du procès équitable ; soit il n'existe pas de tels indices, et la mise en œuvre de ces mesures particulièrement attentatoires aux libertés obéit simplement à un principe de précaution, qui érige un simple soupçon au rang de motifs légitimes d'intervention. Confusion des régimes ou disproportion : dans les deux cas l'Etat de droit, garant du respect des droits fondamentaux, est mis à mal ».

- **Le Défenseur des Droits** (M. Jacques TOUBON) a également rendu un AVIS le 27 juillet 2017. Il pointe notamment les risques pour la France de se retrouver en porte-à-faux vis-à-vis des ses obligations internationales. Il note que la présence de certaines garanties dans le projet de loi « ne permet pas de rétablir le déséquilibre opéré entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire et ne saurait prémunir d'un usage abusif des pouvoirs ainsi conférés à l'administration », et souligne : « l'insertion dans le droit commun de mesures restrictives de libertés comparables à celles instituées par la loi relative à l'état d'urgence, et ce en l'absence d'une situation de « guerre » ou de « danger public menaçant la vie de la nation », pourrait se révéler contraire à certains articles de la Convention européenne des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ».

- Cette remarque trouve écho, sur le plan international, dans la lettre que M. Nils Muiznieks, **commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe**, a adressé au Sénat le 10 juillet 2017. Après avoir détaillé les diverses mesures du projet de loi, il conclut : « J'espère vivement qu'au terme des processus législatifs en cours, le projet de loi de lutte contre le terrorisme sera conforme notamment à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, d'après laquelle toute limitation des libertés individuelles doit être strictement nécessaire pour protéger le public, et proportionnée au but légitime poursuivi ».

- Fait rare, **deux rapporteurs spéciaux de l'ONU en matière de droits de l'homme** ont annoncé publiquement et commenté une lettre adressée le 22 septembre 2017 au gouvernement français, s'alarmant du contenu du projet de loi anti-terroriste. Ils craignent « une incidence néfaste » de la loi « sur l'exercice du droit à la liberté et à la sécurité personnelle, du droit d'accès à la justice, à la liberté de circulation, à la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction ».Interrogé sur France Inter dans le journal de 13h le 28 septembre 2017, M. Michel FORST, l'un des deux rapporteurs, explique que la France, par son histoire, a une place particulière quant à ce qui touche aux droits de l'homme. Elle est observée sur la scène internationale. Aussi, l'ONU souhaite qu'elle fasse mieux, pour ne pas inspirer d'autres pays qui pourraient être tentés de copier ses mauvaises pratiques… Il faut rappeler ici que l'ONU examine régulièrement, tous les 5 ans, l'état des droits de l'homme dans chacun des 193 états membres. Cette procédure d' « Examen Périodique Universel (EPU) » va concerner la France en 2018, et sous peu en janvier 2018 une visite d'investigation de l'ONU se déroulera dans notre pays.

Quel Etat de droit ?

On comprend l'ensemble de ces prises de position alarmantes, quand on prend conscience que ce sont bien les fondements, les grands principes de l'État de DROIT qui sont ici mis en danger. Ce sont les grands équilibres de la DÉMOCRATIE qui sont battus en brèche. Ces grands équilibres résultent notamment de la séparation des pouvoirs. C'est sur cette base que, selon la constitution,

l'autorité judiciaire, indépendante, est GARANTE de la LIBERTÉ INDIVIDUELLE (article 66 de la constitution). Se priver de cette garantie, c'est prendre le risque de soumettre les citoyens à l'ARBITRAIRE de l'administration (gouvernement, préfets), agissant sans contrôle. La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, on l'a vu, ne prévoit une autorisation du juge judiciaire que pour les perquisitions. Pour l'ensemble des autres mesures, aucun contrôle a priori n'est prévu. Seule subsiste le contrôle a posteriori, c'est-à-dire après coup, du juge administratif, et c'est le citoyen concerné qui doit prendre l'initiative de saisir le juge. Le risque de dérives est dès lors certain, on l'a bien vu lorsque, sous le régime de l'état d'urgence, des militants écologistes ont été assigné à résidence à l'occasion de la COP 21.

Ainsi que le souligne François SUREAU (« Pour la liberté, répondre au terrorisme sans perdre la raison », éditions Tallandier) : « à chaque période d'insécurité, la tentation est forte pour les gouvernants de mettre les droits entre parenthèses soit dans l'espoir d'une plus grande efficacité répressive, soit, si l'on est pessimiste, par démagogie, pour montrer à l'électeur que l'on répond à son souci ». Mais, poursuit-il, il ne faut pas oublier que « le système des droits n'est pas fait seulement pour les temps calmes, mais pour tous les temps. Rien ne justifie de suspendre de manière permanente les droits du citoyen. Cela n'apporte rien à la lutte contre le terrorisme. Cela lui procure au contraire une victoire sans combat, en montrant à quel point nos principes étaient fragiles ».

L'idée fondatrice de notre droit pénal est qu'avant que l'acte criminel soit commis, au moins dans la forme du commencement d'exécution, il n'y a rien que des citoyens innocents. Rompre avec cette conception, note F. Sureau « c'est faire de tout citoyen un délinquant, un criminel en puissance, c'est organiser la société précaire du soupçon, de la surveillance… ». En outre, le passé nous l'enseigne, on ne revient que rarement et difficilement en arrière après les périodes exceptionnelles de réduction des droits. Ainsi, le plan Vigipirate renforcé a été provisoirement activé en 1995 après l'attentat du RER St Michel…il n'a pas été levé depuis !

Dans la situation actuelle, la France se met en porte-à-faux vis-à-vis de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de libertés fondamentales. Nul doute que la période qui vient verra naître de nombreuses procédures de Q.P.C. (questions prioritaires de constitutionnalité), et des recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. On ne peut qu'être stupéfait de l'aveuglement de la quasi-totalité du personnel politique de notre pays, qui semble ne pas prendre conscience de ses errements, et avoir oublié l'histoire. Ce n'est pas en jouant sur les peurs, en restant dans le registre de l'émotion, qu'on apportera à nos concitoyens la sécurité à laquelle ils aspirent légitimement.

Il est dangereux de laisser déraper le langage, ce qu'ont fait et font encore nos gouvernants en parlant d'état de guerre (cf. M. Gérard Collomb invité de la matinale de France Inter le mardi 3 octobre 2017 : « nous sommes toujours en état de guerre »). Parler de guerre, c'est conforter Daech en tant qu'État, ce qu'il n'est pas, c'est faire des terroristes des combattants. Ils ne le sont pas. Ce sont des délinquants, des criminels, qui méritent toute la sévérité de notre droit pénal, dans le respect de leurs droits.

BEAUCAIRE

A l'épreuve du pouvoir local FN

Par Sébastien (VISA, SUD Rail)

Concernant le slogan, «*on a tout essayé, sauf le FN*», c'est oublier, pour celles et ceux qui ont la mémoire courte, la parenthèse de 1986 à 1988 avec 35 député-e-s FN à l'Assemblée nationale à la faveur d'un scrutin proportionnel. Et surtout le bilan catastrophique des villes conquises en 1995, et 1997 pour Vitrolles, avec l'exception notable de la ville d'Orange où Bompard a réussi à se maintenir au pouvoir depuis vingt ans grâce à un système clientéliste bien ancré.

C'est pourquoi il convient de regarder attentivement quelle est la gestion actuelle des villes tenues par l'extrême- droite depuis 2014, au prisme de la « *charte d'action municipale* » du FN qui met l'accent sur les mesures discriminatoires au nom de la « *défense de la laïcité* » et du « *refus du communautarisme* ». Il faut rappeler que la plupart de ces mairies ont été conquises grâce à des triangulaires voire des quadrangulaires. Avec 11 mairies gérées par le FN, ou le RBM pour Béziers, et 4 par la Ligue du Sud, présidée par l'ex-FN Jacques Bompard, nous avons un panel relativement complet de ce qui peut se pratiquer depuis trois ans dans ces villes laboratoires de l'extrême-droite.

Autoritarisme et intimidations

Julien Sanchez a été façonné par le FN : il y a adhéré à 16 ans et a ensuite travaillé pendant dix ans au service communication du parti. Parachuté en 2010 dans le Gard, il conquiert la ville de Beaucaire lors des municipales de 2014 à l'issue d'une quadrangulaire au second tour. Lors des élections régionales de 2015, il est élu au Conseil régional d'Occitanie dans le Gard sur la liste de Louis Aliot et est ensuite élu en septembre 2017 président du groupe Front national - Rassemblement bleu Marine au conseil régional. Désigné porte-parole de la campagne du FN aux législatives de 2017, il est nommé fin septembre par Marine Le Pen, porte-parole du parti, aux côtés de Sébastien Chenu et Jordan Bardella, après le départ de Florian Phillipot.

Si Hénin-Beaumont constitue la vitrine modèle du Front national, Steeve Briois a annoncé peu après sa victoire le retrait d'un local jusqu'ici attribué à la LDH, classée comme adversaire parce qu'elle a pris position contre le FN. Désormais, certaines associations (LDH, Secours populaire...) sont dans le collimateur et il existe un autre moyen de pression efficace : le chantage aux subventions qui permet d'étrangler des associations ciblées. La mise au pas des opposant-e-s est devenue également une pratique récurrente. Le maire de Beaucaire avait ainsi attaqué « *quelques syndicalistes sans éducation, privilégiés, aigris et sectaires, dont le comportement n'a rien à envier à celui de racailles* ». Et les menaces verbales sont fréquentes envers des élus d'opposition suite à des questions publiques posées en conseil municipal. Le Front national aux affaires est en position de gérer les carrières, rémunérations et conditions de travail de centaines d'employé-e-s municipaux. La violence anti-syndicale des élus FN n'a d'égale que la régression ou la stagnation sociale qu'ils imposent de manière despotique à leurs employé-e-s : remise en cause autour du temps et de l'organisation du travail, parallèlement l'absentéisme est traqué, sanctionné, des agents sont placardisés. Enfin, le maire n'a rien fait pour sauvegarder la centrale thermique d'Aramon près de Beaucaire.

Discriminations ...

A Beaucaire, le maire Julien Sanchez, comme son homologue de Cogolin, souhaitait écarter des commerçants dont bon nombre sont d'origine maghrébine, pour promouvoir un *« marché provençal ».* Le 23 mars 2015, un certain nombre de forains locaux ont alors manifesté et bloqué les entrées de la ville avec leurs camions, en proclamant sur des banderoles : *« Non à la discrimination ! ».* Des commerçants ont également porté plainte pour discrimination contre un arrêté municipal de 2015 portant sur la fermeture de certains commerces à partir de 23h, tenus en grande majorité par des commerçants d'origine maghrébine, mais le maire a malheureusement été relaxé. Surfant sur le choc des attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, il organise un rassemblement sur la place de la mairie, en présence de Marine Le Pen et du député Gilbert Collard. Steeve Briois, président de l'association des maires « *ma commune sans migrants* » exploite depuis septembre 2016 les peurs et les fantasmes de « l'invasion » et de la « submersion migratoire ». C'est pourquoi à Beaucaire, comme à Cogolin ou au Luc, et bien que ces communes ne soient d'ailleurs pas concernées par l'arrivée de migrants, les conseils municipaux ont adopté cette charte. C'était l'occasion pour le FN d'organiser des rassemblements locaux anti-migrants. Mais c'était également l'occasion de mobilisations unitaires antifascistes et antiracistes locales, souvent bien plus massives. La ligne du FN a vite été démasquée puisque dès leur arrivée, certains maires ont coupé ou diminué drastiquement les subventions à certaines associations. Dans le budget 2015, la baisse des subventions aux associations continue d'être une quasi-constante des municipalités FN. Elle s'accompagne d'une réorientation des

attributions : clubs de football, bibliothèques, associations de quartier et centres sociaux en sont les principales victimes. Ce sont ainsi les centres sociaux des quartiers populaires qui ont été les premiers touchés. Parallèlement, les subventions au Centre communal d'action sociale (CCAS) continuent de baisser. Les mairies FN, en 2015, rationnent en outre les budgets en direction des écoliers.

Au Pontet comme à Beaucaire, la gratuité de la cantine scolaire a été supprimée pour les familles les plus pauvres. A Beaucaire, le maire refuse de subventionner la « Maison du vivre ensemble » qui assurait l'aide aux devoirs : elle a ainsi dû fermer en janvier 2015. A Beaucaire, la municipalité s'en est également prise à un club de football, le « Stade beaucairois », qui existe depuis 1908.

Clientélisme ...

Le FN a profité de la conquête de mairies pour prendre des mesures symboliques. Il revient ainsi sur des symboles liés à la guerre d'Algérie et à Beaucaire, le maire débaptise en 2015, comme son homologue Robert Ménard avant lui, la rue du 19-Mars-1962 pour la remplacer par la rue du 5-Juillet-1962, en référence au massacre de civils pieds-noirs à Oran. Et en 2016, il propose à quelques mois des présidentielles de baptiser une rue de la ville en « rue du Brexit ». Autre constante dans les budgets FN : les investissements en matière de « sécurité ». Les restrictions budgétaires ne concernent manifestement pas ce poste, en 2015 : développement de la police municipale par des embauches, souvent d'ailleurs seules embauches dans les villes FN, de son équipement à grand renfort de communication comme à Béziers, de nouvelles installations de vidéosurveillance. Après avoir gelé les embauches à la mairie, il embauche des contractuels, dont Damien Rieu, porte-parole du mouvement Génération identitaire, au poste nouvellement créé de directeur adjoint de la communication de la ville.

En dehors de quelques mesures phares pour faire illusion, la posture sociale du FN consiste en une dénonciation réactionnaire du « système », à substituer à la lutte des classes une « identité nationale » fantasmée articulée au concept-clef de préférence nationale. Aucune remise en cause des intérêts patronaux, des rapports de domination et d'exploitation, rien sur les causes réelles des inégalités sociales, sur les logiques patronales, sur les conditions de travail, sur la répartition des richesses, bref sur les solidarités de classe défendues par le syndicalisme de lutte.

Notre rôle est d'opposer au fascisme contemporain notre socle de revendications (anticapitalisme, égalité des droits, solidarité de classe, internationalisme...) et de les faire vivre, de proposer une alternative sociale face aux attaques patronales et aux contre-réformes gouvernementales. Notre volonté est de massifier et de construire, via nos équipes militantes et en lien étroit avec le mouvement social dans son ensemble, une riposte antifasciste articulée aux luttes et aux solidarités concrètes dans le cadre d'un projet de transformation sociale.

Bibliographie :

BOLTANSKI Luc, ESQUERRE Arnaud, *Vers l'extrême : Extension des domaines de la droite,* Éditions Dehors, Bellevaux, 2014

EDIN Vincent, *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite,* Editions de l'Atelier, 2016

IGOUNET Valérie et JAROUSSEAU Vincent : *L'Illusion nationale,* Editions Les Arènes, 2017

VISA, *Lumière sur mairies brunes, tome 1 et 2* Syllepse, 2015 et 2017

La vie est à NOUS!

Par Jérémie Berthuin (Solidaires 30)

Dans la mythologie collective des luttes ouvrières en France, le mouvement de grève générale de mai – juin 1936 occupe une place à part. Et si son résultat final est considérable : l'État et le Patronat ont dû concéder des avancées sociales évidentes (congés payés, hausse des salaires), il ne se limita pas, du moins jusqu'à un certain point, à de seules conquêtes ouvrières de type réformiste.

Mouvement de masse, il fut un des moments où s'exerça, le plus radicalement, le concept de « classe contre classe » en France. Pendant deux mois, la classe ouvrière prit son destin en main faisant craindre aux classes dirigeantes le spectre du « Grand soir ». La bourgeoisie commençait déjà à envisager de quitter le pays, à transférer leurs capitaux dans les coffres forts sécurisés des banques suisses. Pour comprendre *Mai – Juin 1936*, enfin, nous ne pouvons ignorer le contexte particulier qui a permis son éclosion. Un contexte marqué par la montée des solutions autoritaires en Europe et dans le monde : régime militariste au Japon, fasciste en Italie et nazi en Allemagne.

Ces modèles marquent la vie politique intérieure de la France des années 1930. Une France victime, comme tous les pays européens, de la Grande crise économique et leurs corollaires de misère sociale. Une France où la *« peste brune »* aussi a ses partisans et adeptes. C'est d'ailleurs en réaction à cette montée que naît l'idée de Front Populaire. L'extrême droite s'agite, et avec l'exemple allemand, l'histoire menace de bégayer. L'émeute du 6 février 1934, provoquée par les ligues fascistes et monarchistes contre le régime parlementaire, prouve en tout cas l'existence d'un danger réel pesant sur le mouvement ouvrier. Elle démontre que le capitalisme en situation de crise peut très bien recourir à un régime autoritaire afin de sauvegarder ses intérêts de classe.

Devant cette menace, une mystique de l'« unité des forces démocratiques » va petit à petit prendre forme, à l'initiative, en particulier, de la base des organisations ouvrières, lassée de la rivalité entre communistes et socialistes. Le Front Populaire est en train de naître… Révélatrice d'un profond malaise, l'émeute du 6 février accouchera deux ans plus tard du Front Populaire. Les crises économique (900 000 chômeurs) et parlementaire (incapacité des gouvernements à résoudre la crise, scandales et Affaire Stavisky) sont dûment exploitées par les ligues d'extrême-droite qui font planer le spectre d'une guerre civile.

Le 12 février 1934, la CGT appelle à une manifestation afin de protester contre la menace fasciste. La CGT-U *communiste* et la CGT-SR d'obédience syndicaliste–révolutionnaire rallient l'appel de la centrale *socialiste*. Le succès de la manifestation est énorme. Les cortèges socialistes et communistes – à la base - se rejoignent aux cris d'« unité d'action ». La réunification syndicale CGT / CGT-U, annoncée en septembre 1935, est acquise en mars 1936 au congrès de Toulouse. Sur le plan politique, socialistes de la SFIO et communistes du PCF signent le 14 juillet 1934 un pacte d'unité d'action. Maurice THOREZ, secrétaire général du PCF depuis 1930, annonce la constitution prochaine d'un « front populaire du travail, de la paix et de la liberté ».

La signature du Pacte franco-soviétique (mai 1935) – pacte Laval-Staline - et les nouvelles résolutions du Komintern facilitent cette alliance. Elle marque une évolution dans la ligne stratégique du PCF devant, en particulier, le problème de la défense nationale. Les *communistes* (staliniens) avaient jusqu'alors toujours refusé de voter les crédits de guerre. Ils acceptent, désormais, de mettre en veilleuse leur *internationalisme* et leur *anti-patriotisme*. Ils exaltent les valeurs nationales, adoptent le drapeau tricolore et la Révolution française. Ces concessions poursuivent un but : séduire d'une part les classes moyennes et d'autre part le parti qui représente le mieux leurs intérêts, le Parti Radical (centre), afin de le persuader de soutenir le Front Populaire. Le 14

juillet 1935, un défilé à Paris attire plus de 500 000 personnes avec en tête de cortège : Édouard DALADIER du parti Radical, Maurice THOREZ (PCF) et Léon BLUM de la SFIO. Cette manifestation est l'acte fondateur du Front Populaire. Le soir même, on décide de créer un Comité national du rassemblement populaire où siègent entre autres le PCF, la SFIO, le Parti Radical, la CGT et la CGT-U. Un programme de gouvernement est établi, résumé dans le slogan : « La paix, le pain et la liberté ». La victoire du Front Populaire est acquise aux élections d'avril – mai 1936. Pour la première fois, les socialistes constituent le groupe le plus nombreux à la chambre des députés (146 députés). Léon BLUM est appelé par le Président de la République à former un gouvernement que les communistes soutiennent sans y participer.

L' explosion sociale …

Le mouvement part des usines aéronautiques Breguet du Havre. Les ouvriers et ouvrières se mettent en grève pour la réintégration de deux de leurs camarades licenciés. Les grévistes obtiennent gain de cause dans les 24 heures. Du 14 au 20 mai, la mobilisation s'étend. Partout les mêmes exigences : hausse des salaires mais surtout institution de délégués du personnel et défense du droit de grève. Le 26 mai, les usines Sautter-Harlé de Paris, Hotchkiss de Levallois, Lavalette de Saint Ouen, Crété de Corbeil se mettent en grève, suivies, les trois jours suivants, par tout ce que la métallurgie compte de grandes entreprises : Dewoitine, Renault, Citroën, Farman, etc… Avec un double essaimage : dans une localité ; d'une usine à l'autre…

Bientôt la grève est devenue quasi générale : elle touche les petites entreprises comme les bastions ouvriers, les salarié-e-s de l'industrie et de l'agriculture aussi bien que ceux du commerce, n'épargnant guère que les banques et le secteur public, grand absent de la mobilisation. Partout c'est la « grève sur le tas » avec occupation de locaux. Cette pratique d'occupation des locaux s'explique : les ouvriers veulent se prémunir contre de possibles lock-out ou contre le recours à des « jaunes » venus briser la grève. Les patrons dénoncent cette pratique, symbole, à leurs yeux, d'une atteinte évidente à la propriété privée. Dans les usines occupées, la solidarité s'organise et s'exprime de mille manières. Les familles, les commerçants ou les bistrots voisins soutiennent les grévistes et les ravitaillent. Henri VIEILEDENT, ouvrier serrurier de Clichy-sous-Bois dans la région parisienne raconte :

« Les grévistes bénéficièrent d'un concours inattendu : celui du concierge et de sa femme. Avec d'amers propos à l'égard du patron, ils demandèrent leur carte syndicale et prirent en charge la préparation du café pour les grévistes. En l'absence de salaires, les frais engendrés par celui-ci suscitèrent l'appel à la générosité du public. Un tronc fut accroché à l'un des arbres qui bordaient la route. Le tronc eut pour effet d'attirer l'attention d'un maraîcher des environs. Un matin, arrêtant son cheval devant les grévistes de garde à la porte, il leur offrit un cageot de salades. »

« Joie de vivre »

Cette mobilisation exprime la lassitude des salariés supportant depuis des années le poids de la crise économique. Il exprime aussi la volonté des travailleurs et des travailleuses d'imposer leurs revendications, « confortés » qu'ils sont par un gouvernement de Front populaire censé être le leur. La cause la plus profonde est, néanmoins, liée à la taylorisation de l'industrie. Amorcée en 1914, elle progresse avec la guerre et triomphe durant les années 1920, dans l'automobile et la mécanique en premier lieu. Cette évolution bouleverse en profondeur la classe ouvrière.

Les ouvrier-e-s qualifié-e-s font place à des manœuvres et à des OS (ouvrier-e-s spécialisé-e-s) en nombre grandissant. La déqualification massive s'accompagne d'une modification dans le régime des salaires et la généralisation des salaires au rendement fait peser la hantise des cadences, expliquant les haines à l'encontre du « chrono ». La philosophe Simone WEIL, ouvrière un temps chez Renault puis chez Alsthom, résume fort bien ce sentiment. Dans la revue syndicaliste-révolutionnaire, *La Révolution prolétarienne*, elle écrit :

« Qu'est ce qu'on est ? Une unité dans les effectifs de travail. On ne compte pas C'est à peine si on existe. Ne jamais rien faire, même dans le détail, qui constitue une initiative. Ce n'est pas naturel à l'homme de devenir une « chose ». Puis, brusquement, le temps d'une grève, on a le sentiment de constituer une force, de retrouver une dignité. Spontané et dépassant de loin toutes les consignes des

directions syndicales, le mouvement est l'expression d'une profonde libération, réponse naturelle à la misère, l'humiliation, l'arbitraire des patrons et les cadences infernales. La vie reprend ses droits : « Joie de vivre, parmi ces machines muettes, au rythme qui correspond à la respiration, aux battements de cœur, aux mouvements naturels de l'organisme et non, à la cadence imposée par le chronométreur…

Il s'agit après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence, pendant des mois et des années, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout. Prendre la parole à son tour. Se sentir des Hommes pendant quelques jours. Indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange ».

La grève de juin 1936 est assurément un cri de délivrance. L'expression d'une dignité reconquise. D'où ces mouvements animés tout à la fois par un esprit festif et par un profond sentiment de responsabilité. On chante, on danse dans les usines et magasins occupés, mais partout on entretient les machines, on veille au respect de l'ordre, on interdit l'alcool. Mais, mis à part quelques cas très isolés, on ne reprend pas, malheureusement, une grande partie de la production comme dans la Catalogne révolutionnaire de la même période …

Espoir déçu …

La grève est, alors, à son paroxysme. Pour beaucoup, le rapport de force peut très bien déboucher sur une situation révolutionnaire. Marceau PIVERT, leader de l'aile gauche de la SFIO, annonce : «*Tout est possible !* ». La CGT-SR fait la même analyse de la situation demandant aux travailleurs et aux travailleuses de passer à la seconde étape de leur mobilisation, soit la gestion directe des moyens de production. Présageant l'avènement de la révolution sociale, le journal de la CGT-SR, *Le Combat Syndicaliste*, salue :

« La magnifique aurore qui se lève à l'horizon radieux, annonciateur des temps nouveaux ».

L'heure est à l'optimisme, dans certaines usines, en effet, les ouvrier-e-s ont décidé de passer à la vitesse supérieure : dans les biscuiteries Delespaul - Havez, les grévistes remettent en marche la production, à Bagnolet se crée un Soviet… Le mouvement n'atteindra jamais les sommets prophétisés par un Marceau PIVERT ou la CGT-SR et les cas Delespaul – Havez et de Bagnolet restent des cas isolés.

En fait, le reflux a déjà commencé, les ouvrier-e-s quittent les usines répondant aux appels répétés des états-majors politiques et syndicaux du Front Populaire. Ces derniers, inquiets, comme les dirigeants patronaux, cherchent une issue au conflit. Le ministre de l'intérieur, Roger SALENGRO, convoque à cet effet une conférence, réunissant représentants du patronat (CGPF) et des salariés (CGT). De cette conférence sortiront les Accords de Matignon (7 juin 1936) portés complètement et entièrement par les grèves avec occupation (anticipant en cela les accords de Grenelle de 1968…).
Le succès moral et matériel de ces accords est indéniable : augmentation des salaires (+15%), durée de la semaine de travail limitée à 40h, 15 jours de congés payés. Pendant les vacances de juillet – août 1936, pour la première fois, les ouvrier-e-s partent en vacances, à la campagne ou à la mer.

En attendant, le mouvement se meurt. Maurice THOREZ et le Parti Communiste mettent tout leur poids pour « inviter » les ouvriers à reprendre le travail. Lors d'un meeting célèbre, THOREZ lance une phrase restée célèbre : « *Il faut savoir terminer une grève* », s'opposant au « *Tout est possible* » de Marceau PIVERT. C'est une désillusion

totale pour les syndicalistes de lutte. Une fois de plus, les appareils bureaucratiques et réformistes ont muselé et détourné les revendications ouvrières. Et les forces révolutionnaires (gauche de la SFIO de PIVERT – *Gauche Révolutionnaire -,* trotskystes, libertaires) pas plus que la CGT-SR ne sont en mesure de rivaliser avec la SFIO et le PCF. Les occupations d'usine n'ont à aucun moment dégénéré en révolution sociale. Le théoricien libertaire Daniel GUERIN parle de « révolution manquée » et conclut :

« Nous avons manqué le coche avec l'histoire. La Révolution prolétarienne passait à portée de nos portes. Nous n'avons pas su la saisir. »

Les avertissements sur le rôle « anti-ouvrier » du Front Populaire se confirment de septembre 1936 à mars 1937 : les acquis des luttes sont rognés progressivement, sous la pression concertée des échecs économiques du gouvernement et des pressions patronales. Le coup de grâce est porté en janvier 1937 par l'annonce du « temps de pause ». *« L'heure est à la reddition totale »* écrit la CGT-SR.

Le souffle de Mai – juin 1936 est passé. La Guerre approche. Les rêves se sont évanouis. Ils seront bientôt balayés par la Guerre et la barbarie nazie.

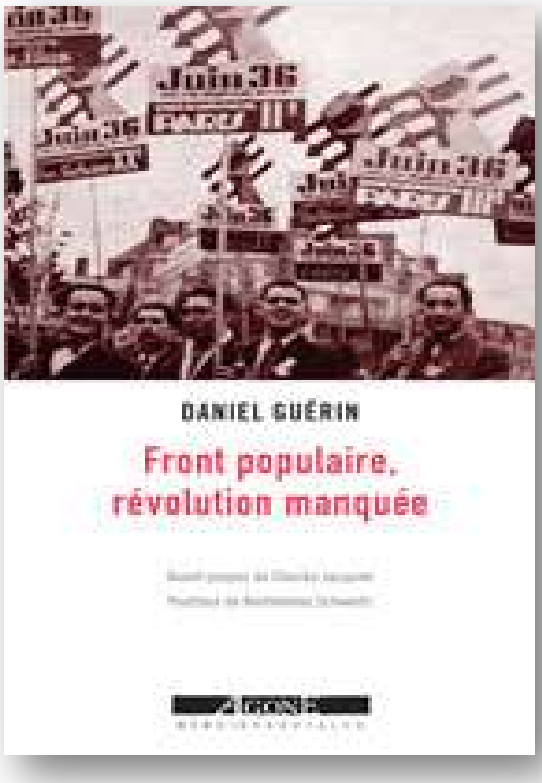

Bibliographie complémentaire :

Simone WEIL, la Condition ouvrière, éditions sociales.

J. DROZ, Le socialisme démocratique, Paris, Armand Colin.

Daniel GUERIN : Front populaire, révolution manquée, Ed Agone.

Retour sur la FERIA DU LIVRE

Par Philippe COUTEAU (CGT éduc'action 30)

Quatre ans que se tient à Nîmes, la Féria du livre de la critique sociale et des émancipations. Petit bilan de ce projet qui entend contribuer à changer le monde.

Depuis 4 ans, notre petit comité, *la Coopérative des Livres et des Idées*, s'est donné pour objectif de favoriser le débat de fond sur de grands sujets qui agitent et préoccupent notre siècle. La démarche se veut résolument politique tout en restant absolument non-partisane. Non pas que nous ayons par essence une aversion pour les partis. Ils ont leur rôle et leur raison d'être que chacun peut apprécier de son point de vue. Mais notre projet est ailleurs. Il s'agit de mettre en lumière le livre d'idées pour y puiser arguments et inspiration, qui nourrissent nos désirs de transformation sociale et politique. Car disons-le tout net, nous ne prétendons pas être neutres. Ce qui nous anime et nous fait vibrer, c'est non seulement la conscience qu'un autre monde plus vivable est souhaitable et nécessaire mais aussi le désir de le rendre possible…

Changer le monde …

Bref, nous voudrions bien contribuer à changer le monde ! Rien que ça ? Bon, soyons modestes et n'effrayons personne… Nous aimerions juste, pour commencer, stimuler le débat politique à travers la lecture et la diffusion de livres porteurs de propositions de critique sociale, de voies d'émancipation originales, souvent aussi de dénonciation des pires effets du pouvoir sans borne des forces de l'argent ou autre…

Car selon nous, les cercles du pouvoir professionnalisé ne résument pas « le Politique », pas plus que les médias sous contrôle et aseptisés ne doivent monopoliser le pouvoir d'informer ; nous pensons qu'au-delà de ces sphères étroites, les citoyens, les travailleurs, les intellectuels, les petites gens, et même les naïfs et les utopistes… ont droit, non seulement à foutre un bulletin dans l'urne, mais aussi à s'exprimer - c'est la moindre des choses.

Ils ont droit aussi à accéder à de l'information de première main, construite par des chercheur.se.s, des militant.e.s, des citoyen.ne.s éclairé.e.s, qui par leurs travaux et leurs publications, nous aident à réfléchir, à remettre en question, à débattre, à utiliser notre raison et notre parole. Bref, qui nous éclairent, pour un vrai débat démocratique, en rupture avec le ronron politico-médiatique, pour dessiner les contours d'un autre avenir collectif, débarrassé des oppressions, pour ouvrir les yeux sur des zones laissées dans l'ombre des médias main-stream, pour comprendre et envisager des alternatives au silence, à la résignation, à la servitude volontaire… Voilà posés les ressorts de notre engagement, à échelle humaine, dans notre ville. Ainsi nous avons réuni à plusieurs reprises un plateau d'intervenants de qualité, d'auteurs remarquables de personnalités engagées.

En 2014, Philippe Corcuff nous a apporté ses éclairages de sociologue-philosophe engagé pour percer les brouillards idéologiques contemporains, Jean Marc Rouillan est venu nous parler d'expérience pénitentiaire et d'engagement, Pierre Dharréville nous a fait revivre l'assassinat de Jaurès et ses prolongements à travers une lecture du roman dont il est l'auteur, *En l'absence de Monsieur J* (Éditions de l'Atelier); au programme également, un philosophe de l'émancipation, des dénonciateurs du « tout béton », un auteur sur le bio et ses falsifications, des historiens du mouvement anarchiste, des dénonciateurs de l'*extractivisme*, nom donné au pillage sans freins des ressources… De quoi éclairer notre lanterne critique sur de multiples aspects de notre monde.

En 2016, Raphaël Liogier est venu à deux reprises partager avec nous ses travaux récents sur les mutations du monde du travail et ses recherches plus anciennes sur une prétendue guerre des religions qui conditionnerait l'avenir de nos sociétés ; Christophe Darmangeat est revenu de manière savante et pédagogique sur l'origine des inégalités entre les hommes et les femmes ; Audrey Chenu nous a touché.e.s, avec toute son humanité à fleur de peau, en nous parlant de son itinéraire, de la prison au métier d'institutrice de banlieue ; Anne Flottes , psychologue du travail et Richard Abauzit,

syndicaliste rompu à la lutte sociale, ont croisé leurs voix sur le thème des souffrances au travail et des lois scélérates de l'ère Macron-Hollande. Et parce qu'on les aime bien, et que c'est réciproque, Alain Guyard était déjà là pour une séance décapante de réflexions autour de l'émancipation, et Philippe Corcuff est revenu, sur le thème des spiritualités : composantes ou obstacles à l'émancipation ? L'artiste Gil Rose est venu en ami pour nous servir un petit cocktail de ses chansons décalées… Ces moments de rencontres que nous avons appelés « *feria du livre de la critique sociale et des émancipations* » ont été des moments partagés de réflexion et d'échange, où chaque participant s'est senti interpellé, stimulé intellectuellement. Des moments d'intense convivialité, également.

« Se libérer des frontières »

C'est pourquoi nous avons bien l'intention de faire durer ce plaisir, de nous installer dans le temps, dans le paysage culturel nîmois. Cette année, le thème commun de nos intervenants, en phase avec l'actualité, était : Se libérer des frontières ? En plus de l'intervention, puissante, roborative et poil à gratter, dans le style inimitable propre à notre ami Alain Guyard (le « philosophe forain »), nous avons eu le plaisir et l'intérêt de découvrir le parcours de vie extraordinaire d'Emmanuel Mbolela, réfugié politique de République Démocratique du Congo, aujourd'hui installé aux Pays-Bas, auteur de *Réfugié* (Editions Libertalia); et nous avons beaucoup appris avec la jeune chercheuse en sociologie Yasmine Bouagga, auteure d'un ouvrage collectif sur *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps* (Editions Le passager clandestin) et d'un ouvrage de BD témoignage, *Les nouvelles de la jungle de Calais* (Editions Casterman).

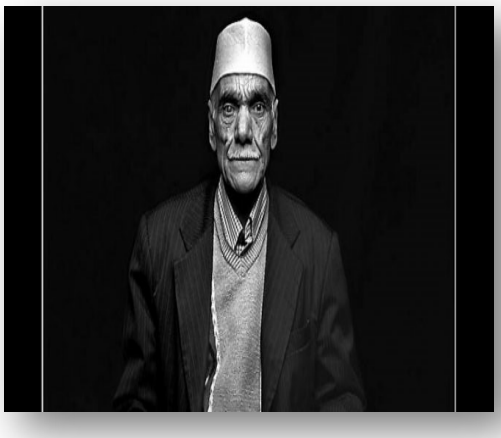

La remarquable exposition du photographe Luc Jennepin nous a permis la rencontre avec les « *Chibanis* », ces « anciens » de l'émigration maghrébine, à qui ses photographies font honneur, et qui touchent à coup sûr le visiteur. L'intervention des poètes de Symorgh du Gard (Nour Khay et Joseph Kacem) ont subjugué le public : entre confession intime et éructation rageuse, pas de place pour l'indifférence ! En fin de journée, le trio *Cisco Gate* est venu partager un moment de plaisir musical autour de créations originales ou de morceaux traditionnels revisités sur le thème de la migration et de l'exil.

Le bilan est pour nous extrêmement satisfaisant, d'un point de vue qualitatif d'abord, et sans doute aussi sur le plan de la fréquentation qui a été bonne tout au long de la journée. Nous savons que nous pouvons compter sur des amis qui viennent à notre rencontre, des réseaux, qui font circuler l'info.

C'est ce qui nous donne l'envie de continuer, de remettre ça, pour organiser une nouvelle « *feria du livre* », ouvrir de nouveaux débats. Parmi les amis fidèles, citons la présence à nos côtés de la librairie Diderot avec l'offre diversifiée de son stand tenu par les bénévoles de l'association « Les amis de la librairie Diderot » ; fidèles également, les éditions Libertalia, les éditions CNT, Symorgh du Gard … et, nouvelle venue cette année, la librairie en ligne Alter-libris. Que tous soient remerciés pour leurs contributions militantes, humaines et intellectuelles, que nous espérons inscrire dans la durée : nous avons le sentiment de former une équipe avec eux.

Nous pensons pouvoir dire que nous nous sommes sentis encouragés dans notre démarche, sans subvention, sans entrave, sans hiérarchie, sans maître à penser. Nous allons essayer de grandir sans renoncer à nos idéaux, ni dans la forme, ni dans le fond. Que ceux qui veulent nous y aider nous rejoignent, nous leur ferons volontiers une place. Ils peuvent retrouver toutes nos informations sur le blog :

https://feriadulivre.jimdo.com/

Sachez, enfin, que l'adhésion est à prix libre, tout comme la buvette que nous mettons à disposition du public lors de notre manifestation…

La voix des

SANS VOIX

Par Thierry LA PLANQUE (SUD éducation 30)

« J'espère que ce livre contribuera un tant soit peu à faire entendre la voix des sans-voix et à mobiliser encore plus de monde pour interpeller les décideurs sur les conséquences dramatiques de leurs politiques xénophobes et sécuritaires ».

Récit autobiographique d'« une odyssée africaine », Réfugié déroule une histoire parmi tant d'autres, d'un homme, Emmanuel Mbolela. En 2002, leader de l'opposition estudiantine congolaise, pour sauver sa peau des griffes de la police de Kabila et de sa dictature, il décide de prendre le large. Il quitte son pays, la République démocratique du Congo, avec pour rêve, l'horizon lointain de l'Eldorado européen.

Il voyage pendant six ans. Le périple long l'amène à traverser les frontières : le Cameroun, le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie puis le Maroc. Il y affronte les mêmes difficultés que des milliers d'autres migrant-e-s : business des passeurs, embuscade dans le désert du Sahara, travail au noir à Tamanrasset pour financer la suite du voyage et enfin la nasse marocaine, où il est resté bloqué pendant quatre ans.

Violences et peurs …

Emmanuel détaille sa vie faite d'incertitudes et de violence. Violence des passeurs qui se payent sur le dos des malheureux et des malheureuses. Violence des policiers qui pourchassent et tabassent les réfugié.es. Violence, aussi, des douaniers qui à chaque traversée de frontière, se servent sur le tas. Les femmes (pour nombre d'entre elles, mères célibataires) qui accompagnent le groupe d'Emmanuel, sont violées systématiquement pour avoir le droit de franchir la frontière, elles et leurs compagnons d'infortune.

Le livre évoque aussi le racisme profond dont sont victimes ceux et celles qui sont perçu.es dans les rues d'Alger, d'Oujda ou de Rabat comme des « esclaves » bons à être lapidé.es. Emmanuel finit, en 2008, par poser un pied sur le sol européen. Ce sera les Pays-Bas. Et si, à la différence de nombre de ses frères et sœurs, il n'a pas sombré dans une patera au milieu des mers, sa quête d'une vie meilleure se poursuit. Au pays des tulipes, il découvre le froid, la misère, les boulots à la chaîne sous-payés, la solitude, l'indifférence. Réfugié constitue, en dépit de la terrible réalité qu'il évoque, un ouvrage plein d'humanité dans cette solidarité qui se dessine entre ces damné.es de l'exil.

Au Maroc, Emmanuel, appuyé par l'inlassable soutien des femmes congolaises réfugiées comme lui à Rabat, fonde l'Association des réfugiés congolais au Maroc (Arcom) qui impose au régime de Mohamed VI un minimum de reconnaissance de droits aux sans-papiers.

La misère du monde …

Dans la préface, Emmanuel Mbolela, prévient le lecteur et la lectrice :

« L'Europe ne peut accueillir toute la misère du monde, entend-on. Au nom de ce principe, les Européens laissent mourir des hommes, des femmes et des enfants devant leurs portes. La Méditerranée est devenue la fosse commune de milliers de migrants. [...] Je suis une de ces personnes. En route pour l'Europe, comme tant d'autres migrant-e-s, j'ai été dévalisé par des bandits dans le désert, j'ai dû travailler au noir à Tamanrasset, me cacher durant des mois à Alger, puis franchir clandestinement la frontière au Maroc, où je suis resté bloqué durant quatre longues années. Avec mes camarades, nous nous sommes battu-e-s pour nos droits. J'ai écrit ce livre pour raconter notre histoire. »

A lire assurément, édité par les très riches et très militantes éditions Libertalia, Réfugié donne de la voix aux sans voix de ce monde. Et c'est là sa principale qualité.

Emmanuel Mbolela, Réfugié, Libertalia, 2017, 258 pages

Nouveau numéro de la revue

LES UTOPIQUES

Le numéro 7 des Cahiers Les utopiques vient de sortir. Il est consacré à Mai 68. Abonnement et réabonnement sont possibles en ligne (www.lesutopiques.org) ou par chèque ; voir le bulletin d'abonnement joint. Dorénavant édité par Syllepse (www.syllepse.org), Les utopiques sont aussi disponibles en librairie.

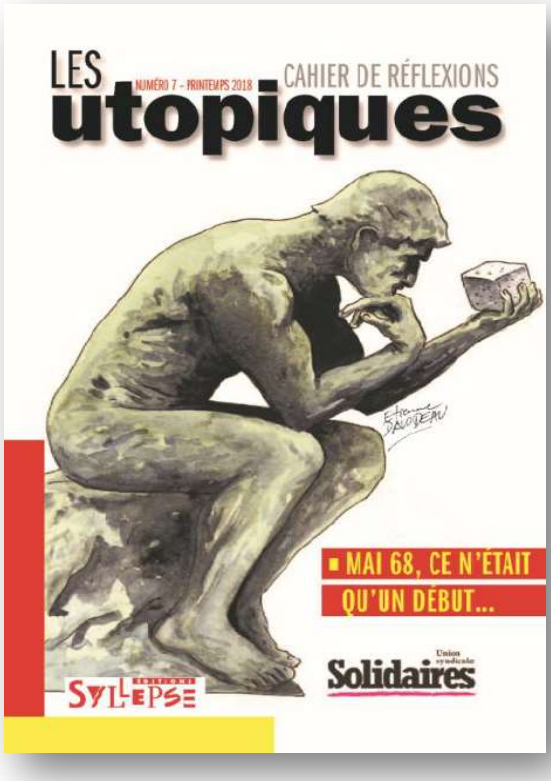

De Renault à la SNCF, de Besançon à Paris, des Chèques postaux à la Marine nationale, de Billancourt à Caen, de Lip à la SAVIEM, de Flins à Tours… voici des témoignages sur les années 68. Un prolongement à l'utile rappel « sous la plage, la grève »… Suit, un panorama de « 68 dans le monde », avec des focus sur les Allemagnes, l'État espagnol, l'Italie, le Sénégal, l'Uruguay, la Tchécoslovaquie, l'URSS, le Japon et la Guadeloupe.

Si nous tenons à remettre au premier plan l'action des travailleurs et des travailleuses, parce que telle fut sa place dans cette histoire et du coup l'Histoire, il n'est pas question d'effacer toutes les autres dimensions de 68 : de l'UNEF et du Mouvement du 22 mars à l'université d'aujourd'hui, du rôle des paysans et paysannes au mouvement féministe, du cinéma aux Beaux-Arts, du front homosexuel à la révolution… Nous le faisons en privilégiant, là aussi, la narration de vécus. Tout cela n'a d'intérêt que lié aux temps présent et futur. « Mai 68 et la CGT », « Retour sur Mai 68 », « Mai 68 un enjeu bien actuel », « Quelque chose de 68 », tracent des perspectives en ce sens.

Les recettes RADICALES

Par Maître Jaume (Solidaires Retraité-e-s 30)

« Setze jutges d'un jutjat mengen fetge d'un penjat; *si el penjat es despengés els setze jutges menjarien fetge d'un despenjat.* »

« Seize juges d'un jury mangent le foie d'un pendu ; si le pendu se dépendait, les seize juges mangeraient le foie d'un dépendu. »

Amateurs de Recettes radicales, nous avons là un plat exotique qui nous vient de Catalogne et qui ravira vos invités par son originalité. Certes, c'est un peu compliqué à notre époque de trouver l'ingrédient principal : le foie d'un pendu et surtout de réussir à le détourner du jury qui, nous le savons bien, ne lâche pas sa proie facilement ! Nous indiquons en encadré la liste des pays où l'on peut se procurer un foie de pendu, ils sont un peu lointains, mais, de nos jours, on a des moyens efficaces de conservation et les transports aériens sont habitués à gérer les nourritures délicates.

Une remarque concernant l'Etat de Washington aux États-Unis : la pendaison est pratiquée seulement à la demande du condamné ce qui correspond bien à l'esprit démocratique de ce grand pays soucieux de prendre en compte les orientations individuelles de ses citoyens. Évidemment, ça réduit sensiblement les possibilités de s'approvisionner en Amérique du nord.

Nous vous conseillons donc de vous adresser plutôt aux pays du Moyen Orient, en particulier en Iran ou en Arabie Saoudite, ce dernier pays est d'ailleurs habitué à commercer avec nous. Nous sommes persuadés que le fait que le produit consommé provienne d'un individu d'origine arabe, persane ou berbère ne vous posera pas de problèmes : les amateurs de cuisine radicale sont des esprits ouverts, des humanistes, qui aiment tous les hommes/femmes.

Venons-en à la recette : pour 6 ou 7 personnes un foie de taille moyenne (1500 g) devrait suffire. Attention, soyez précautionneux pour retirer la vésicule biliaire qui, dans tous les cas, risque de gâter le plat par son amertume si on la perce, mais, dans le cas d'un pendu vous comprenez bien que la bille est encore plus abondante et chargée.

« … de colère, soyez donc encore plus prudent. Nous conseillons la simplicité pour ce met exceptionnel : juste poêlé et relevé d'un trait de vinaigre en fin de cuisson. Certains prétendent que, encore plus que la corde, le foie de pendu vous assure bonheur et chance… »

- L'Inde : les cas de pendaison sont extrêmement rares mais le dernier en date est récent. En novembre 2012, le seul survivant responsable des attentats de Bombay de 2008 a été exécuté de cette manière.

- Le Japon : c'est le seul mode d'exécution des prisonniers. Le Japon a fait exécuter trois hommes de cette façon l'an passé ce qui a profondément choqué Amnesty international qui a accusé le pays de "revenir en arrière".

- Singapour : cette méthode est pratiquée en cas de condamnation pour trafic de drogues, enlèvement ou possession illégale d'armes à feu.

- L'Iran, l'Irak, le Koweït, l'Égypte, le Soudan, l'Arabie Saoudite, la Malaisie

- Les États-Unis : actuellement, seul l'État de Washington.

Solidaritat

Pour nous contacter :

6 rue Porte d'Alès, 30 000 Nîmes / bureausolidaires30@outlook.fr